

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(49^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 3 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6581).

Temps libre, jeunesse et sports, tourisme.

M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la section commune, le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature.

M. Sainte-Marie, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le temps libre.

M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la jeunesse et les sports.

M. Charles Haby, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la jeunesse et les sports.

M. de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le tourisme.

M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le tourisme.

MM. Vuillaume,
Hage,
Solsson,
Asensi,
M^{me} Louise Moreau,

MM. Porelli,
Paul Chomat.

M. Abadie, secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme

Mme Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Henry, ministre du temps libre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 6599).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

TEMPS LIBRE, JEUNESSE ET SPORTS, TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du temps libre, du ministère de la jeunesse et des sports, et du secrétariat d'Etat au tourisme.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de cinquante-cinq minutes pour les commissions, deux heures pour les groupes et quarante-cinq minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu, avec l'accord du Gouvernement, Mme et MM. les ministres n'interviendront qu'après les orateurs inscrits.

La parole est à M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune, le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre du temps libre, madame le ministre de la jeunesse et des sports, monsieur le secrétaire d'Etat au tourisme, mes chers collègues, la politique générale du temps libre se développe. Le chèque-vacances est en place. Le projet de loi en faveur de la promotion de la vie associative sera examiné en 1983. Une campagne active en faveur de l'étalement des vacances est engagée. Ces actions sont essentielles. Elles doivent se développer car elles sont déterminantes pour la vie sociale et économique de demain.

Une grande politique du temps libre et un budget seulement modeste et honnête, telle est la situation au moment où s'ouvre l'examen des crédits du temps libre devant l'Assemblée nationale.

Une polémique s'est instaurée sur le montant du budget du temps libre. Le rapporteur spécial de la commission des finances se devait de clarifier cette question.

Le montant total des crédits de paiement pour 1983 — 2 389 millions de francs — ne progresse que de 46,5 millions de francs par rapport à 1982. Mais pour apprécier l'évolution des moyens du ministère de 1982 à 1983, il convient de tenir compte de deux facteurs : d'une part, le transfert vers le ministère de l'éducation nationale de 50 emplois au titre de l'éducation physique et sportive et de 422 emplois de titulaires de l'administration centrale ; d'autre part, la participation en 1983 du ministère du temps libre à la constitution de la dotation globale d'équipement pour un montant de 30,92 millions de francs en autorisations de programme et de 11,3 millions de francs en crédits de paiement.

Au total, aux crédits prévus pour le ministère du temps libre, s'ajoutent les dotations du fonds national pour le développement du sport, dont les recettes progresseront de 10,98 p. 100. Ainsi, si nous évaluons l'évolution du budget du temps libre entre 1981 et 1983 en intégrant les transferts et les mesures d'ordre intervenus, l'augmentation constatée est de 37 p. 100. Ce chiffre doit être comparé à l'augmentation des prix pour la même période, soit 24 p. 100. Un progrès considérable a donc bien été réalisé depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Nous constatons, c'est vrai, une stabilité en francs constants en 1983 par rapport à 1982. Mais pourquoi faire à la gauche un procès d'intention au sujet de sa politique économique et de ses perspectives de hausse des prix qui, j'en suis convaincu, seront respectées ? Sur cette base, le progrès constaté en 1982 est bien consolidé.

L'opposition a fait grand bruit, lors de la discussion générale du projet de loi de finances, sur les questions de présentation et de transferts de crédits. Elle devrait, me semble-t-il, s'appliquer cette exigence de rigueur à elle-même, s'agissant du budget du temps libre. Toutes choses égales par ailleurs, les moyens de 1982 sont maintenus.

Le budget qui nous est soumis est aussi un budget de clarification et de transparence. Des différences de présentation importantes sont intervenues, que je retrace dans l'annexe à mon rapport écrit.

Des transferts étaient rendus nécessaires par l'application de la politique que nous avons voulue. Il en est ainsi de ceux qui s'effectuent en direction de l'éducation nationale. Certains sont réalisés dans l'intérêt du personnel. Ainsi, le transfert de la gestion des personnels administratifs à l'éducation nationale permettra aux intéressés d'avoir des déroulements de carrière plus intéressants.

D'autres transferts sont liés à des redéploiements à l'intérieur du ministère du temps libre. Des créations de section à section très importants ont lieu. Les créations d'emplois effectuées en 1982 ont fait l'objet de mouvements et d'ajustements dans le cadre du budget 1983.

Je me dois de souligner, car cela relève du contrôle parlementaire, les transferts liés à la « déclandestination ». J'ai observé avec la plus grande surprise que certaines personnes travaillant pour le ministère du temps libre étaient jusqu'à présent des « clandestins ». La qualification des postes ne correspondait en aucun cas à la réalité de leur fonction et de leur mission. Les anciens ministres, sur ce plan, avaient de curieuses pratiques ! La commission des finances vous invite, monsieur le ministre, à poursuivre avec détermination cet indispensable effort de clarté et de transparence dans l'utilisation des crédits publics.

De la même façon, je tiens à saluer l'effort déjà entrepris sur le plan de la rigueur et de la transparence en matière de critères d'aide aux associations, en particulier aux associations d'éducation populaire. Pour la première fois sans doute, une volonté de clarifier, de définir des critères et d'aller vers des contrats par objectif s'est manifestée. Sur ce plan aussi, monsieur le ministre, la commission des finances vous invite à poursuivre votre effort.

Ce budget de rigueur ne manquera pas, naturellement, de poser des problèmes. Je les évoquerai dans un instant. Il permettra cependant la poursuite des actions antérieures et même, grâce à un redéploiement effectué à l'intérieur du ministère, plusieurs actions nouvelles.

Je citerai notamment, pour le personnel, l'intégration de l'indemnité mensuelle dans les traitements, le relèvement de diverses primes, la titularisation des personnels de catégories C et D, l'amélioration sensible du remboursement des frais de déplacement. S'y ajoutent la création de cent vingt-cinq emplois Fonjep, une dotation de 1,5 million de francs pour l'aménagement du temps et la poursuite de la campagne « Découverte de la France ».

Confirmation des moyens, donc, redéploiement et lancement d'actions nouvelles et, pourtant, problèmes réels en ce qui concerne certaines actions pour lesquelles nous aurions souhaité des moyens budgétaires plus importants. Je ne mentionnerai que quelques points pour lesquels il conviendrait d'envisager une amélioration avant le vote final du budget, et qui, en tout cas, devront faire l'objet d'efforts nouveaux en 1984.

S'agissant, d'abord, des moyens des services déconcentrés, un effort a été réalisé pour les frais de déplacement, et ce n'est pas une question mineure. Mais je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous poursuiviez votre action en vue de doter les services déconcentrés de moyens nouveaux qui leur permettront d'assurer, sur le terrain, leur rôle d'interlocuteur des communes et des associations.

En ce qui concerne, ensuite, le statut des personnels, nous avons bon espoir qu'une solution intervienne rapidement pour les conseillers techniques et pédagogiques et les assistants de jeunesse. Vos prédécesseurs avaient toujours préféré des personnels à statut précaire. Votre politique traduit une inversion des choix. Je souhaite que 1983 voie l'aboutissement de ce dossier.

Pour ce qui est de la vie associative, le nombre de postes Fonjep a doublé de 1981 à 1982. L'augmentation prévue pour 1983 est modeste. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous confirmiez l'objectif du Gouvernement en matière de mise à niveau de la contribution de votre ministère à la rémunération des postes Fonjep, conformément aux engagements du Président de la République.

Pour les villages de vacances, un effort considérable avait été fait en 1982. Il sera suivi d'une pause en 1983. D'une façon générale, nous nous interrogeons sur l'évolution des crédits de paiement pour l'avenir. Les autorisations de programme pour 1983 sont très importantes. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner l'assurance que les crédits de paiement suivront en 1984 ?

Plusieurs postes devront faire l'objet d'efforts supplémentaires, si possible d'ici à la fin de la discussion budgétaire et, en tout cas, dans les années à venir. Je pense notamment aux gymnases et aux centres de vacances, qui sont victimes d'un retard considérable du fait de la politique antérieure.

Les actions « jeunes volontaires » mériteraient également des moyens plus importants.

La médecine sportive, toujours sacrifiée, toujours négligée, appellerait une grande politique. Ce n'est pas ce projet de budget qui permettra d'inverser la tendance.

De nombreux problèmes subsistent. En ce qui concerne le sport de masse, les sections sport-études doivent être développées. S'agissant plus spécialement du tourisme, nous devons nous fixer comme priorité le développement rapide de nos bureaux à l'étranger. Ce sont là des pistes qu'il faudra suivre.

J'en terminerai par deux questions qui me tiennent particulièrement à cœur : les directions départementales du temps libre et la place du temps libre dans l'action générale du Gouvernement. Je voudrais insister sur ces deux points.

M. le président. Brièvement, mon cher collègue, car vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Je serai bref, monsieur le président.

Un rapport que j'ai consacré aux directions départementales du temps libre soulignait la nécessité de renforcer les moyens de cette administration.

En effet, à l'heure de la décentralisation, nous allons nous trouver face à des interlocuteurs nouveaux, nombreux, puissants, en particulier les communes. Il est donc essentiel que l'Etat dote ses représentations départementales des moyens qui feront d'elles le grand service public qu'elles ne sont pas encore.

Il ne faut pas rêver la vie associative. Elle se développe et se développera davantage encore dans le cadre du projet de loi que nous voterons l'année prochaine. Mais il faut, face aux associations, une administration dynamique et nombreuse. La liberté des associations passe, me semble-t-il, par le renforcement des moyens de l'Etat au niveau départemental.

Le projet de budget marque une première évolution dans ce sens. J'ai noté le premier effort réalisé en faveur du renforcement des directions départementales du temps libre, mais il faut aller beaucoup plus loin. Nous ne pouvons pas nous permettre, à l'heure de la décentralisation et du développement, sinon de l'explosion, de la vie associative, de ne pas avoir au plan local un service public fort et présent sur le terrain.

Il convient, enfin, de mesurer les enjeux du temps libre. Malgré les progrès réalisés, le budget, avec quelque 2 300 millions de francs, reste modeste au regard de la grande politique qu'il faut mener.

Le projet du temps libre est le projet de la gauche. M. Drancourt, membre du C. N. P. F., affirmait il y a quelques jours : « Les Français pensent aux loisirs » — c'est en général l'angle d'attaque de nos adversaires politiques. La gauche répond : les Français pensent au temps libéré.

Le temps libéré mérite de grandes actions. Il y a déjà eu le chèque-vacances, il y aura le projet de loi sur la vie associative. Il nécessite encore de grands efforts d'imagination et de grands projets. Il faut aussi que les moyens budgétaires suivent, car ils conditionnent de façon très importante et souvent sous-estimée l'ensemble des éléments qui pèsent sur la vie culturelle et sociale.

Les enjeux économiques sont considérables, les enjeux culturels ne le sont pas moins. En définitive, les moyens de desserrer certaines contraintes, de préparer l'avenir, de mettre en place, notamment pour les enfants, les éléments d'une vie sociale meilleure, c'est-à-dire de créer un environnement économique de qualité, passent par les actions de temps libre.

Pour ces raisons, je souhaite que le budget du temps libre, qui sera seulement honnête en 1983, fasse, dans les années suivantes, l'objet d'une très grande priorité afin que les engagements du Président de la République soient tenus. Le septennat de François Mitterrand doit être, pour les Français, celui du temps libéré. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, il me revient la tâche désagréable de vous faire observer que chacun doit respecter le temps de parole qui lui est imparti. Sinon, nous risquons de nous heurter à de graves difficultés.

La parole est à M. Sainte-Marie, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le temps libre.

M. Michel Sainte-Marie, rapporteur pour avis. Madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après 1981, année de la création du ministère du temps libre, 1982 est l'année de la mise en œuvre des premières mesures, de la réalisation des premières actions et celle où l'on pourra commencer à recueillir les fruits des premiers travaux d'analyse lancés dès l'été 1981.

Ainsi, le ministère a d'abord été doté d'une direction spécifique du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature, instrument indispensable pour assurer le suivi et le développement d'une politique en faveur de laquelle une priorité marquée a été reconnue au niveau gouvernemental. Cette création a été complétée par celle du haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

La mesure essentielle qui a été prise et mise en œuvre en 1982 est l'institution du chèque-vacances. La campagne engagée et qui va se développer — intitulée « Découverte de la France » illustre, sur un autre plan, les efforts du ministère pour une valorisation du temps libre à travers celle du patrimoine national.

La consultation engagée pour l'élaboration du projet de loi relatif à la vie associative constitue également un axe de développement important pour le ministère.

Les fructueux travaux concernant, d'une part, le développement du tourisme social et, d'autre part, les métiers de l'animation permettent au ministère non seulement de disposer d'études solides, préalables à toute action en profondeur, mais encore de coordonner les décisions et réformes qui, à court et moyen terme, doivent être menées.

Les crédits prévus pour le ministère du temps libre en 1982 permettent la poursuite de l'effort engagé l'année dernière et pour lequel des moyens exceptionnels avaient été bloqués. Ces crédits, comme ceux de la plus grande partie des ministères, croissent dans des proportions limitées, ce qui correspond à l'orientation générale du projet de budget et à une approche dynamique et volontariste des dépenses publiques dans un contexte de crise internationale évident.

Au sein d'un budget dont les dépenses définitives s'accroissent de 11,8 p. 100, les crédits du ministère du temps libre n'augmentent que de 2,5 p. 100, pour atteindre 2 839 millions de francs. Mais on constate des différences selon les secteurs : moins 2,5 p. 100, soit 258 millions de francs, pour la section commune ; plus 6,6 p. 100, soit 248 millions de francs, pour le loisir social, l'éducation populaire, les activités de pleine nature ; plus 2,8 p. 100 pour la jeunesse et les sports ; plus 3,6 p. 100 pour le tourisme. Seuls les deux premiers groupes de crédits relèvent du présent avis.

Il faut toutefois ajouter les dépenses en capital finançant les équipements de tourisme social, qui figurent au budget du tourisme. Elles s'élèveront à 79,5 millions de francs en autorisations de programme, soit une baisse de 4,8 p. 100 par rapport à 1982, où, il est vrai, l'accroissement avait été considérable — plus 250 p. 100 — et visait en grande partie à un rattrapage des années précédentes. Ces chiffres recouvrent des variations en sens contraire, qui souvent traduisent des transferts de postes entre les différentes sections. En outre, la politique de décentralisation entraîne naturellement pour certaines actions une diminution des crédits d'Etat, qui apparaissent au niveau de la dotation de chaque ministère. En contrepartie, les collectivités locales disposeront d'une dotation globale d'équipement.

La nouvelle structure ministérielle et les moyens administratifs dont elle dispose ont été présentés l'année dernière. Conformément à ce qui avait été annoncé, le Premier ministre a installé, le 6 mai 1982, le haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

A propos de la structure ministérielle, il faut noter que la répartition des compétences entre les différentes directions du ministère du temps libre n'apparaît pas toujours très clairement. Quelques indications qui nous ont été fournies par le ministère permettent toutefois de mieux les saisir en ce qui concerne la gestion des crédits d'animation et de formation.

Enfin, il faut préciser que la décentralisation ne devrait pas entraîner de difficultés pour ce ministère. En effet, si le ministère du temps libre garde des responsabilités nationales, dans le domaine de la formation des animateurs notamment, l'action de ses services s'opérera largement dans un esprit de décentralisation puisque leurs interventions ne sont pas celles d'une gestion directe de service public, mais prennent la forme, le plus souvent, d'une aide et d'un conseil technique au profit tant des collectivités décentralisées que des associations.

En ce qui concerne l'éducation populaire, la mise à disposition de moyens accrus sera poursuivie en 1983, confirmant les importants efforts de la loi de finances rectificative de 1981 et du budget 1982. Ainsi, en 1983, cent postes Fonjep seront créés. Nous notons, par ailleurs, un accroissement de 8 p. 100 de la prise en charge par l'Etat de ces postes.

Rappelons qu'à la date du 30 mars 1982 le Fonjep assurait la gestion de 3 614 postes, dont 1 537 pour la direction du loisir social. Il est à noter aussi que l'I. N. E. P., l'institut national d'éducation populaire, installé à Marly-le-Roi, sera doté de moyens supplémentaires : plus un million de francs.

Cette mise à disposition de moyens nouveaux s'est accompagnée de la mise en place de procédures nouvelles. Ainsi, dès 1981, il y a eu une régionalisation de l'attribution des postes Fonjep. Sur 586 postes créés en 1982, 425 ont été affectés régionalement.

Au-delà de cette attribution de moyens, il faut aussi noter que 1981-1982 est une année de réflexion, nécessité préalable à la tâche à long terme qui est celle du ministère du temps libre.

C'est ainsi que, au début de 1982, M. l'inspecteur principal Davaine, délégué général du Fonjep, a remis son rapport sur les métiers de l'animation.

Trois objectifs principaux ont été dégagés par le rapport : le décloisonnement des secteurs de l'animation, un meilleur ancrage des professions de l'animation et une rationalisation des condi-

tions d'exercice des métiers de l'animation sans normalisation de l'animation elle-même.

A la suite de la remise de ce rapport, trois mesures immédiates ont été prises par le ministère du temps libre : création d'un observatoire des programmes d'animation ; prise en charge du coût de la formation du D. E. F. A., diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation, pour les stagiaires de catégories sociales défavorisées avec la création de bourses d'études ; création enfin d'un diplôme d'Etat d'animateur d'activités de pleine nature.

D'autres mesures sont retenues dans leur principe et serviront à la concertation. Mais la concertation interministérielle qu'exigent de telles décisions ainsi que les moyens qu'elles requièrent ralentissent inévitablement le processus de mise en application de ces décisions. Mais, en un sens, c'est heureux, car il vaut mieux des décisions mûrement réfléchies que des décisions prises à la hâte et sans concertation.

Toujours dans le cadre de cette réflexion entreprise par le ministère du temps libre, l'élaboration du projet de loi sur la vie associative a été confiée à ce ministère dès le conseil des ministres du 10 juin 1981.

Les dispositions envisagées ont été diffusées auprès des associations et des milieux intéressés.

Elles s'ordonnent autour de cinq grands thèmes : la reconnaissance d'utilité sociale ; le statut d'élu social ; les garanties de financement des associations par le biais de l'économie sociale ; les allègements fiscaux ; l'extension des moyens d'expression des associations.

Je note avec plaisir que la première partie de la loi de finances comporte une disposition de grande importance qui exonère en fait les associations de la taxe sur les salaires pour le premier emploi, par le jeu d'un abattement de 3 000 francs sur le montant de cette taxe. Cette disposition novatrice est d'autant plus appréciable qu'elle intervient dans un contexte budgétaire nécessairement marqué par la rigueur.

Les enquêtes et sondages réalisés ces dernières années sur la réalité sociale des vacances des Français révélaient une situation peu satisfaisante. Dès l'été 1981, une mission d'étude sur le tourisme social était confiée par le ministère à l'ingénieur général Grosborne. Le ministère du temps libre a précisé que les conclusions qu'il convient de tirer de ce rapport se situent dans le cadre de trois volets importants de la politique gouvernementale : décentralisation, mise en valeur du patrimoine et surtout réduction des inégalités.

Pour le ministère, ces conclusions sont au nombre de sept : les fonds publics doivent servir à enrichir le patrimoine public ; le IX^e Plan développera l'équipement social ; une meilleure connaissance des rôles culturels, économiques et sociaux du tourisme et des loisirs est nécessaire ; l'Etat apportera son aide technique aux collectivités ; il faut recenser les possibilités offertes ; deux programmes expérimentaux seront engagés ; les expériences et les réalisations significatives seront portées à la connaissance du plus grand nombre.

En ce qui concerne la conquête du temps libre enfin, plusieurs initiatives ont été prises ou vont l'être dans cette perspective.

Tout d'abord, la mise en place du chèque-vacances, système qui a été institué par une ordonnance du 26 mars 1982 et précisé par un décret du 16 août. L'agence nationale pour le chèque-vacances, mise en place à la fin du mois de septembre 1982, est un établissement public à caractère industriel et commercial. Le droit au chèque-vacances est ouvert à tout salarié qui n'a pas été redevable de plus de 1 000 francs au titre de l'impôt sur le revenu ; ainsi, 3 millions de foyers fiscaux seront concernés.

Ensuite, l'aménagement du temps. La France connaît dans ce domaine davantage de difficultés que nombre de pays. Une concertation a été engagée dès l'automne 1981 avec tous les milieux intéressés. Après cette concertation, dès cet automne, le ministère du temps libre entend mener une campagne grand public « étalement des vacances ». A ce sujet, me faisant l'écho de l'opinion de l'ensemble de la commission, je soulignerai qu'une rentrée scolaire précoce en septembre constitue un handicap certain à l'étalement des vacances.

M. Robert de Caumont. Certes !

M. Michel Sainte-Marie, rapporteur pour avis. La création de la mission d'aménagement du temps qui a été récemment annoncée permettra au ministère du temps libre de disposer d'une structure de concertation interministérielle tout à fait indispensable étant donné la multiplicité des parties prenantes.

Cette mission ne se limitera pas à l'étalement des vacances, mais visera également tout ce qui concerne la réduction globale du temps de travail, les aménagements tels que le travail à temps partiel, les horaires souples, l'année sabbatique.

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Michel Sainte-Marie, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

Il convient aussi de signaler l'effort du ministère en faveur des loisirs de neige, qui intéressent actuellement un douzième de la population.

En ce qui concerne la promotion des ressources touristiques nationales, je rappelle qu'une campagne a été lancée sur le thème « à la découverte de la France », qui, désormais, s'adressera également aux pays européens. Elle a déjà apporté des résultats appréciables, sinon considérables.

Enfin, si nous pouvons voir dans ce projet de budget la poursuite de l'effort remarquable accompli l'année passée, il convient néanmoins de mettre en œuvre des moyens plus substantiels dans un certain nombre de domaines.

C'est la raison pour laquelle la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère du temps libre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse et les sports.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de la jeunesse et des sports connaîtra, en 1983, une progression de l'ordre de 3 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Un tel taux peut évidemment paraître trop raisonnable. Face à ces chiffres, deux attitudes étaient possibles : crier au voleur ou plutôt — et c'est cette voie que nous avons choisie — étudier, expliquer et agir.

En effet, cette faiblesse relative est due à deux causes essentielles, qui sont les transferts des dotations à l'éducation nationale en ce qui concerne l'éducation physique et sportive et la dotation globale d'équipement, qui s'est traduite par un déplacement au profit des régions d'une masse budgétaire équivalant à 10 p. 100 environ.

Ces deux éléments pris en compte, on pourrait reconnaître une certaine stabilisation de ce budget, compte tenu de la nécessaire politique d'austérité voulue par le Gouvernement.

Si ces éléments ne soulèvent pas un enthousiasme délirant, la déception relative vis-à-vis de la modicité de ce budget doit être tempérée par le fait qu'une partie importante des actions relatives à la jeunesse et parfois au sport sont financées par d'autres sources ministérielles et que le ministère de la jeunesse et des sports, sous votre impulsion, madame le ministre, s'est donné un rôle important d'incitation et de coordination.

Ce budget comprend trois grandes masses : les dépenses de fonctionnement, les actions en faveur du sport et les actions en faveur de la jeunesse.

Avant de commenter la répartition des crédits au sein de chaque grande masse, je souhaiterais faire quelques observations générales sur la politique suivie par votre département ministériel.

Au cours de l'année 1982, un certain nombre de projets ont été mis en chantier et se poursuivront dans le futur.

L'action prépondérante en matière de jeunesse aura été la campagne d'insertion des jeunes de seize à dix-huit ans. D'autres actions telles que le développement de certains camps de vacances pour défavorisés, la création de points « accueil jeunes », des bourses d'aventures sont à signaler. Toutes ces actions seront à l'avenir coordonnées au niveau interministériel par un comité *ad hoc*, mis en place cette année. L'opération, qui a été menée pendant l'été 1982, se poursuivra l'an prochain.

En matière sportive, l'année 1983 verra l'aboutissement des opérations grands stades et 5 000 courts de tennis. Cette année sera importante puisqu'elle sera l'année préparatoire aux Jeux olympiques et l'attention du ministère a été portée à ce sujet afin que nos athlètes puissent bénéficier de meilleures chances, de meilleures conditions d'entraînement. L'ensemble des actions principales en matière sportive, notamment en ce qui concerne les équipements, seront désormais programmées dans le cadre du IX^e Plan. Le ministère prévoit en plus de développer les conventions Etat-collectivités locales pour la création d'équipements spécifiques.

En ce qui concerne le niveau des subventions allouées aux fédérations sportives par le fonds national de développement du sport, il apparaîtrait souhaitable, madame le ministre, d'augmenter le prélèvement sur le loto afin d'accroître les dotations possibles.

En effet, une augmentation se situant aux environs de 0,5 p. 100 permettrait une augmentation budgétaire de quelque 70 millions de francs. Ce faisant, vous donneriez satisfaction à l'ensemble des commissaires membres de la commission des finances, mais aussi à l'ensemble du mouvement sportif. Depuis plusieurs semaines — et non pas depuis samedi dernier — nous étions tombés d'accord sur ce chiffre, et nous savons qu'il y a là une possibilité d'action non négligeable.

Ce budget va passer de 1 636 millions à 1 661 millions de francs. Cette faible augmentation est due principalement à deux raisons.

D'une part, il y a le remodelage des frontières du secteur jeunesse et sports, avec le secteur du loisir social et du ministère de l'éducation nationale, qui, pour l'essentiel, avait été réalisé en 1982, mais qui continue encore à entraîner en 1983 des transferts qui diminuent d'autant les moyens de la jeunesse et des sports.

D'autre part, la création de la dotation globale d'équipement par le projet de loi sur la répartition des compétences conduit à repenser les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales quant au financement des équipements sportifs, qui entraîne une réduction des dépenses en capital.

Par ailleurs, l'effort financier de l'Etat en faveur de la jeunesse et des sports a, en 1982, atteint 1 757 millions de francs, puisque d'autres ministères ont concouru pour des sommes parfois considérables — je pense à l'éducation nationale, à la défense, aux P. T. T., à l'agriculture — à mener des activités en direction de la jeunesse.

La commission se réjouit de la mission qui vous a été confiée par le décret du 30 avril 1982 en vue de créer un comité interministériel de la jeunesse.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement des services passées de 45,3 à 48,7 p. 100 du budget total et s'élève à 819 millions de francs.

Enfin, il convient de noter une augmentation de 2,5 millions de francs, soit 20 p. 100, pour les frais de déplacement liés à la pratique des activités sportives de jeunesse.

Les actions en faveur du sport sont financées par des crédits ministériels, qui sont les aides indirectes aux mouvements sportifs, les services d'animation sportive, les crédits déconcentrés, les aides aux ligues, comités et associations, les sections sport-études — qui, depuis la création, lors de la rentrée scolaire de 1982, de dix-neuf nouvelles sections, sont au nombre de 181 et concernent 4 000 élèves — les subventions aux écoles nationales de sport. En outre — et c'est très important — les frais de déplacement des clubs sportifs vont se trouver considérablement augmentés. En effet, les dotations utilisées de l'article 43-91-91, « déplacement en faveur du sport et des activités physiques et sportives de loisirs », sont régulièrement supérieures aux dotations initialement votées. L'aide apportée sous cette forme aux associations sportives est très appréciable. En effet, les dépenses correspondant aux déplacements constituent bien souvent un des postes les plus lourds dans le budget des clubs sportifs.

J'en arrive au fonds national de développement du sport.

La souplesse des règles de gestion du fonds a pour conséquence que les documents fournis au Parlement sur les recettes et les dépenses pour un exercice donné ne font pas ressortir l'état réel des disponibilités, compte tenu des excédents de recettes ou des non-consommations de crédits des années antérieures. Ainsi, en 1980, 162 millions de francs de recettes étaient attendus et on est arrivé à 217 millions de francs. Il y a donc là une imperfection de la présentation des comptes du F. N. D. S., à laquelle nous essayons de remédier.

Pour le sport de masse, 370 millions de francs de crédits ont été ouverts en 1982. En effet, si les bénéficiaires de ces subventions doivent être les clubs, il est souhaitable que certaines opérations soient conduites en leur faveur par les fédérations. Les fédérations présentent à cette fin des demandes détaillées, et les crédits de la part nationale leur sont affectés en fonction de l'intérêt, de la précision des programmes exposés et des catégories de bénéficiaires. Nous avons également voulu modifier la manière de répartir les crédits et insituer un contrôle *a posteriori* beaucoup plus sérieux et solide.

Madame le ministre, je veux vous rappeler à nouveau nos préoccupations devant la relative faiblesse des moyens financiers mis à la disposition de votre département ministériel. Ces préoccupations étaient aussi les vôtres car personne ne peut nier les ambitions légitimes que vous nourrissez pour le développement du sport et pour toutes les actions en faveur de la jeunesse. Vous partagez donc avec nous la conviction que toutes les actions menées depuis bientôt deux ans en vue de modifier les méthodes de travail et d'améliorer les rela-

tions avec l'ensemble du mouvement sportif risquaient d'être oubliées si vous n'obteniez pas une augmentation substantielle de votre budget. C'est la raison pour laquelle vous multipliez depuis des semaines les contacts en vue d'aboutir à une solution concrète. Vous n'avez donc pas attendu que la voix d'un nouveau justicier du sport se fasse entendre, trois jours avant le débat à l'Assemblée nationale, pour engager des actions. (Sourires.)

En qualité de rapporteur, j'ai sollicité, au nom de la commission des finances, après avoir été mandaté par son président et par le rapporteur général, une demande de crédits supplémentaires auprès de M. le ministre chargé du budget. Je dois à la vérité d'indiquer que cette décision fut prise sans avoir entendu les remarques de celui qui considère aujourd'hui que les intérêts essentiels du sport sont compromis, mais n'a cependant pas jugé bon de venir nous faire part de ses craintes en commission, pas plus d'ailleurs que l'un quelconque des membres de l'opposition. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Je vous rappelle donc, madame le ministre, que cette demande portait sur les trois points suivants :

Premièrement, en ce qui concerne le renforcement des moyens dans le domaine du sport, en vue, notamment, de la préparation aux jeux Olympiques, et l'augmentation des subventions pour aider les clubs et développer la médecine sportive, des moyens nouveaux, financiers et en personnel, sont-ils prévus ?

M. le président. Je vous serais obligé de bien vouloir abréger votre exposé, mon cher collègue.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Je me bornerai à poser mes questions, monsieur le président.

Deuxièmement, des crédits supplémentaires sont indispensables pour renforcer les actions interministérielles lancées en 1982 en faveur de la jeunesse, et qui ont donné pleine satisfaction : actions en faveur des seize-dix-huit ans, des jeunes volontaires, etc. Disposez-vous, madame le ministre, des moyens pour poursuivre ces actions ?

Troisièmement, l'augmentation des subventions d'équipement sera-t-elle suffisante pour accélérer les actions dans deux domaines : le rattrapage en gymnases et les rénovations des centres de vacances ?

Dans le cadre du mandat qui m'a été confié par la commission des finances, je peux vous affirmer que toute rallonge, proposée par un amendement du Gouvernement, qui serait inférieure à vingt millions de francs serait certainement jugée insuffisante. Nous attendons tous avec impatience votre réponse. En effet, si vous parvenez à augmenter l'effort financier consenti par le budget de l'Etat au développement du sport, vous redonnerez confiance aux neuf millions de pratiquants, au million de dirigeants de clubs et associations et à tous les jeunes qui espèrent beaucoup depuis les deux importants discours consacrés au sport prononcés par M. le Premier ministre à Lille et à Font-Romeu.

Les membres de la commission des finances ont accepté, compte tenu de la conjoncture difficile et de la nécessité de modérer certaines impatiences, de voter l'ensemble de votre projet de budget. C'est à vous qu'il appartient maintenant, madame le ministre, de faire en sorte que notre approbation, réservée en commission, se transforme aujourd'hui en une approbation a priori enthousiaste, du moins sans restrictions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Charles Haby, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports.

M. Charles Haby, rapporteur pour avis. Six chapitres budgétaires en diminution, neuf lignes budgétaires en simple réduction, dix fois moins de créations d'emplois, des dépenses ordinaires en progression de 9 p. 100 mais des crédits de paiement et d'équipement en diminution de 12 p. 100, tout cela donne un budget de la jeunesse et des sports qui progressera neuf fois moins vite en 1983 qu'en 1982, et quatre fois moins vite que l'augmentation moyenne du budget de l'Etat pour 1983.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse chiffrée et détaillée de ce projet de budget puisque M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, l'a déjà faite, et excellemment.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Merci !

M. Charles Haby, rapporteur pour avis. Je soulignerai cependant que, si l'on tient compte comme autrefois des crédits inscrits au ministère de l'éducation nationale en faveur de l'éducation physique et sportive, on parvient pour 1983 à un budget de 4,6 milliards de francs, soit 0,54 p. 100 du budget de l'Etat, contre 0,56 p. 100 en 1982 et 0,61 p. 100 en 1981.

Je ne reviendrai pas non plus sur la délicate et difficile répartition des compétences entre le ministère du temps libre et celui de la jeunesse et des sports, qui se traduit cette année encore par de nombreux transferts et régularisations divers. Même en tenant compte de tels transferts, le projet de budget pour 1983 de la jeunesse et des sports progressera moins vite que la hausse attendue du coût de la vie.

J'aborderai successivement les trois chapitres suivants : les actions en faveur de la jeunesse, la politique sportive et les équipements socio-éducatifs.

Comme celui de 1982, le budget pour 1983 accorde une priorité aux activités de jeunesse puisque les crédits qui leur sont consacrés devraient progresser plus que ceux alloués aux activités sportives. Cette situation privilégiée n'empêchera pas cependant qu'à l'exception d'un seul tous les secteurs soient en diminution en francs constants.

Les crédits budgétaires consacrés à l'office franco-allemand pour la jeunesse augmenteront, pour la première fois sans doute de son histoire, de 20 p. 100. Mais il faut préciser que cette progression est due exclusivement à la nécessité d'aligner la contribution française sur la nouvelle parité du deutsche-mark. Les dotations allouées à l'office franco-québécois n'augmenteront quant à elles que de 3 p. 100.

L'information des jeunes, et notamment les centres d'information et de documentation pour la jeunesse, ne connaîtront pas un sort meilleur puisque leurs crédits ne devraient pas augmenter de plus de 5 p. 100. Quant aux centres de vacances, qui ont fait l'objet depuis plusieurs années d'une politique de rénovation, tant immobilière que qualitative, leurs dotations ne seront majorées que de 4,8 p. 100. La contribution du ministère au fonctionnement du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — le Fonjep — est, elle aussi, singulièrement limitée par rapport à 1982 puisqu'on prévoit de recruter vingt-cinq animateurs supplémentaires, soit treize fois moins qu'en 1982, et de majorer de 8 p. 100 la participation de l'Etat à la rémunération des postes d'animateurs, ce qui compensera tout juste l'évolution attendue du coût de la vie.

L'insuffisance générale des moyens alloués aux activités de jeunesse est d'autant plus frappante que le ministère a une conception globale de son rôle et entend mener une politique tous azimuts en faveur des jeunes.

On rappellera simplement que, sur la base des principales conclusions du rapport de M. Schwartz, différentes actions ont été menées au cours de l'année 1982 : participation aux missions locales pour l'emploi, programme « Ajir », opérations « Points d'accueil jeunes », mise en place d'une mutuelle du logement des jeunes, institution d'un comité interministériel de la jeunesse et mise en œuvre du programme « Jeunes volontaires » ; qui semble avoir rencontré un certain succès et devrait être reconduit tel quel en 1983.

J'aborderai maintenant les activités physiques et sportives.

Pour la deuxième année consécutive, le sport ne bénéficiera pas en 1983 des faveurs de son ministère de tutelle. Avec un budget en diminution réelle en francs constants, la situation devient aujourd'hui difficilement supportable, d'autant plus que l'année 1983 est la dernière année de préparation en vue des Jeux olympiques de Los Angeles.

Aucune création d'emploi n'est prévue. Quant aux crédits d'intervention, ils ne progresseront réellement que de 3,1 p. 100. Aucun secteur sportif n'est épargné.

Les crédits de subvention alloués aux services d'animation sportive diminuent en francs courants de près de 6 p. 100. L'aide de l'Etat aux frais de déplacement des clubs sportifs, qui constituent, comme on le sait, un des postes les plus lourds dans le budget des petits clubs, ne progressera que de 4,6 p. 100. Les subventions accordées aux fédérations, ligues et clubs sportifs vont connaître une augmentation de 3 p. 100 en francs courants. Les subventions à la pratique sportive individuelle seront, quant à elles, reconduites à leur niveau de 1982. Il en sera de même des dotations réservées pour le fonctionnement des sections sport-études. Même chose pour les crédits alloués à la médecine sportive, reconduits à leur niveau de 1982.

Si l'on tient compte des reconductions dans les budgets passés, en quatre ans, de 1979 à 1983, les moyens réellement consacrés à la médecine sportive auront diminué en francs constants d'au moins 40 p. 100. La commission des affaires culturelles considère que le point critique en ce domaine est atteint.

Aucune création d'emploi de conseiller technique sportif n'est par ailleurs inscrite au budget. Cette absence totale ne sera même pas compensée par des amélorations de carrière et de statut puisque le ministère a indiqué que les études étaient en cours en vue d'élaborer un statut unique de ces personnels.

Quant au sport de haut niveau, il revêt cette année une grande importance puisqu'il s'agit, je le répète, de la dernière année de préparation active pour les prochains Jeux olympiques. Le ministère a fait savoir qu'une priorité lui a été accordée dans le budget pour 1983. Dix contrats supplémentaires de préparation olympique sont prévus.

Quant aux crédits consacrés directement à la préparation des grandes manifestations sportives, ils progresseront de 22 p. 100, ce qui représente, il est vrai, l'augmentation la plus importante de ce budget.

Il faut toutefois savoir que, pour la préparation des derniers Jeux olympiques, ceux de Moscou en 1980, les crédits de cette même ligne budgétaire s'étaient accrus entre 1978 et 1979 de 189 p. 100 pour s'établir à 9,6 millions de francs de l'époque. Ainsi, les crédits consacrés en 1983 à la préparation aux Jeux olympiques, soit 11 millions de francs, sont inférieurs, en francs constants, d'au moins un tiers à ceux prévus en 1979 pour les Jeux olympiques de 1980.

Les résultats de nos équipes dans les principales disciplines olympiques ne sont pas encourageants au point qu'on puisse se permettre un si modeste effort, à moins de faire délibérément l'impasse sur les Jeux de 1984. Certes, les crédits budgétaires ne sont pas les seuls à financer le sport de haut niveau, puisqu'il existe, comme on le sait, une section du F.N.D.S. — le fonds national pour le développement du sport — consacré à ce secteur sportif.

Mais il faut savoir que, pour la première fois depuis sa création, les ressources extra-budgétaires alimentant le F.N.D.S. devraient connaître en 1983 une progression globale proche du glissement annuel des prix, soit une certaine stabilisation en francs constants.

Votre rapporteur n'aura pas la cruauté de rappeler quelle fut, dans le passé, la position de l'actuelle majorité face au F.N.D.S. et aux ressources extra-budgétaires. Il est vrai que des modifications non négligeables ont été apportées, durant l'année 1982, au système de répartition des crédits, en liaison avec le comité national olympique et sportif français. Il n'en reste pas moins que des problèmes de fonctionnement et de gestion demeurent, qu'il s'agisse d'une meilleure utilisation des crédits, d'une plus grande coordination entre les interventions du fonds et celles financées sur crédits budgétaires ou, enfin, des difficultés du contrôle parlementaire.

J'en viendrai maintenant — dernier point de mon exposé — aux équipements sportifs et socio-éducatifs, dont les crédits, si l'on en croit le fascicule budgétaire, devraient augmenter de 8,8 p. 100 pour les autorisations de programme et diminuer de 11,9 p. 100 pour les crédits de paiement.

Même en tenant compte des crédits affectés à la dotation globale d'équipement — 28 millions de francs — l'évolution du budget de la jeunesse et des sports pour 1983 ne permettra pas de compenser la très importante annulation de crédits sur le budget de 1982, officialisée par l'arrêté du 18 octobre dernier.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Charles Haby, rapporteur pour avis. Ainsi, 113 millions de francs d'autorisations de programme et 41,2 millions de francs de crédits de paiement ont été annulés, soit respectivement 23 p. 100 et 10 p. 100 du montant total des autorisations et crédits ouverts en 1982. Mais, plus important encore, le montant des autorisations de programme annulées est plus élevé que le montant des autorisations de programme supplémentaires ouvertes en 1982 par rapport à 1981, si bien que la forte progression dont on se vantait tant lors de la discussion du projet de budget pour 1982 est non seulement complètement annihilée, mais se transforme même en une diminution de près de 3 p. 100 en francs courants.

Le ministère de la jeunesse et des sports met en avant, pour justifier un tel désengagement de l'Etat, les nécessités de la politique de décentralisation. Il n'empêche qu'en attendant, de nombreux programmes en cours nécessitent l'aide de l'Etat.

Il en va ainsi de l'opération des six grands stades de football prévue pour 1984, mais aussi du programme de 5 000 courts de tennis, qui remporte un réel succès puisque 2 750 courts ont d'ores et déjà été financés. Il faut également poursuivre le plan de rattrapage élaboré pour la construction de salles spécialisées de gymnastique.

Dans le domaine des équipements, la commission des affaires culturelles s'est enfin interrogée sur la situation des équipements sportifs annexés aux établissements scolaires. Elle souhaite une meilleure coordination entre les services de l'éducation nationale et ceux de la jeunesse et des sports afin de mieux prendre en compte la spécificité des obligations sportives scolaires.

En conclusion, je dirai que le projet de budget qui nous est soumis est sans aucun doute l'un des plus mauvais qu'ait

connus ce ministère durant les dix dernières années. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

C'est certainement cette situation qui a conduit le comité national olympique et sportif français à lancer le 18 octobre dernier un véritable cri d'alarme au Gouvernement et au Parlement.

Dans le passé, avec l'aide du Parlement, tantôt par abondement de crédits supplémentaires, tantôt par instauration de ressources particulières, le ministère de la jeunesse et des sports fut, lors de semblables discussions budgétaires, chaque fois remis à flot. Je souhaite bien évidemment que, cette année encore, sortent du chapeau du ministre des mesures qui témoigneraient que l'Etat n'entend pas se désengager vis-à-vis du sport et qu'il accepte de dégager des crédits budgétaires en sa faveur. Faute de quoi, ce budget pour 1983 augurerait bien mal du débat qui doit s'engager au printemps prochain sur le projet de loi relatif aux activités physiques et sportives.

Votre rapporteur s'en était remis à la sagesse de la commission pour apprécier ce projet de budget. La commission des affaires culturelles a, dans sa sagesse, et malgré mes observations, émis un avis favorable à l'adoption du présent projet de budget. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. de Préaumont, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le tourisme.

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Le projet de budget du tourisme pour 1983 est en baisse de près de 4 p. 100. Une fois encore, on peut observer qu'il ne représente que 0,2 p. 100 des dépenses de l'Etat alors que la dépense touristique totale s'est élevée en 1981 à 232 milliards de francs, soit près de 8,60 p. 100 du produit intérieur brut.

Pour les dépenses de fonctionnement, on constate un recul sensible des dotations de l'administration centrale. Comme l'an passé, les crédits de l'administration centrale sont inscrits à la section commune alors que, curieusement, par un croisement insolite, les délégations régionales du temps libre figurent, elles, à la section tourisme.

Cette répartition me semble porter atteinte à l'indépendance souhaitable, non pas du secrétaire d'Etat, mais du secrétariat d'Etat, et revient à nier le caractère spécifique des tâches dont il a la charge.

Les crédits des délégations régionales et des commissions interministérielles sont en hausse. En fait, celle-ci est plus apparente que réelle si l'on retire le transfert à ces délégations de crédits d'études qui ne viennent en aucune manière augmenter leurs moyens. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'opportunité de ces transferts.

L'augmentation des dotations est en partie obtenue grâce à un redéploiement budgétaire, notamment par l'affectation au fonctionnement et au matériel des frais d'affranchissement pour la propagande à l'étranger, antérieurement pris en charge par la propagande touristique.

Les dépenses de promotion sont d'une faiblesse alarmante, n'augmentant que de 1,9 p. 100, en francs constants, pour la promotion du tourisme français à l'étranger et diminuant de 2,40 p. 100 pour la promotion sur le marché français.

Les subventions aux organismes touristiques font également l'objet d'un redéploiement qui dissimule mal une réduction des moyens.

Après la disparition de l'A.F.A.T., l'association française d'action touristique, une convention est proposée au G.I.E. « Bienvenue France » pour assurer l'exécution du programme d'accueil primitivement impari à l'A.F.A.T. Pour 1983, la dotation de l'Etat au G.I.E. « Bienvenue France » sera de 3 360 000 francs, alors qu'en 1982 les dotations de l'A.F.A.T. étaient de 2 131 000 et celles du G.I.E. de 2,5 millions, c'est-à-dire au total de 4,6 millions de francs.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. L'A.N.I.T. — l'agence nationale pour l'information touristique — succède à France Informations loisirs et, là aussi, les moyens sont fortement réduits puisque cette dernière disposait de 5 060 000 francs en 1982 alors que l'A.N.I.T. ne disposera que de 2,5 millions de francs.

Les crédits aux organisations touristiques, c'est-à-dire les associations de tourisme culturelles et sociales, les syndicats d'initiative, les comités régionaux de tourisme, bénéficient d'une dotation absolument identique à celle de 1982.

Les actions d'intérêt touristique, par la création d'un article 60, au chapitre 44-01, « services d'études et d'aménagement

touristique », se voient affecter un crédit de 21 millions et provenance du chapitre 56-02.

Si l'on retire ces crédits, on constate que les moyens consacrés à l'action touristique proprement dite diminuent de près de 22 p. 100.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial. Les dépenses en capital subissent une régression importante dans le projet de budget, à laquelle s'ajoutent encore les importantes annulations opérées par l'arrêté du 18 octobre 1982 qui concernent également les crédits non affectés en loi de finances initiale relatifs à l'aménagement de la montagne, du littoral et de l'espace rural.

Il en est de même des dépenses d'équipement inscrites au budget d'autres départements ministériels.

On pourrait être tenté de dire que ce budget est un budget « de rigueur », en regrettant, comme tous les rapporteurs, que cette rigueur frappe ce budget en particulier. Mais les observations qu'appelle le document budgétaire lui-même sont inséparables des réflexions qu'inspire une politique dont il n'est qu'une des expressions.

Le tourisme présente la caractéristique d'être un secteur qui permet à la fois la rentrée de devises substantielles et la création d'emplois, objectifs que la situation actuelle de notre économie devrait conduire à privilégier.

Or les pouvoirs publics ne semblent pas percevoir l'importance de cet enjeu. Non seulement ils n'encouragent pas le développement du tourisme par une politique active de promotion du marché français, promotion qui aurait pu être facilitée par la faiblesse structurelle du franc, consécutive aux deux dernières dévaluations, mais encore ils n'hésitent pas à l'entraver par des mesures fiscales qui, au surplus, se traduisent par d'importantes pertes de recettes fiscales.

Ainsi l'application de la taxe de 30 p. 100 sur les frais généraux a-t-elle eu pour effet d'entraîner une baisse du taux de fréquentation des restaurants de l'ordre de 36 p. 100, soit une perte de recettes de T.V.A. d'environ un milliard de francs.

D'une manière générale, ce budget du tourisme traduit une fois encore l'éclatement persistant des compétences et des moyens entre divers départements ministériels.

Certes, par la diversité de ses mobiles et de ses formes, le tourisme est un phénomène difficile à définir, qui se manifeste donc dans un secteur délicat à délimiter de manière précise. Il reste que la cohérence de l'ensemble des interventions de l'Etat, dont la vocation touristique est claire, doit être assurée.

Sauf à limiter sa réflexion aux satisfactions — elles aussi limitées — que peut procurer la maxime « tout est dans tout et réciproquement », le caractère interdisciplinaire et interministériel du tourisme rend tout à fait inadéquat son maintien au sein d'un ministère des loisirs ou selon son appellation actuelle, d'un ministère du temps libre. Il appelle la création d'un véritable ministère du tourisme, ce qu'un de mes prédécesseurs à cette tribune, membre de l'actuelle majorité, a souhaité lui aussi, ministère placé sous l'autorité directe du Premier ministre, seule structure gouvernementale susceptible d'assurer une véritable coordination des actions et des décisions relevant de chacun des départements concernés.

Compte tenu de ces observations, qui sont, me semble-t-il, le reflet d'une analyse certes sans bienveillance, mais très objective, la commission des finances avait, dans un premier temps, rejeté les crédits du tourisme. En une deuxième délibération, la commission a estimé que le mieux n'est pas de faire confiance au pire et a adopté ces crédits, tout en souhaitant que ce qu'il reste de moyens ne disparaisse pas et que la discussion budgétaire permette d'améliorer la situation, notamment en ce qui concerne l'action promotionnelle de la France à l'étranger, chance qu'il serait dramatique de ne pas saisir actuellement.

J'ajoute qu'en adoptant ces crédits, sans enthousiasme, la commission des finances a souhaité aussi ne plus avoir, l'an prochain, à présenter de semblables observations. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le tourisme.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'an dernier à cette même tribune, je vous exprimais nos soucis pour l'avenir du tourisme français. Cette année, la situation est encore plus grave en raison de la baisse des crédits.

J'ai présenté dernièrement à la commission de la production et des échanges un rapport précis et fait un certain nombre de remarques.

Ne disposant aujourd'hui que de cinq minutes pour m'exprimer, je me demande pourquoi la commission de la production est la seule à être aussi défavorisée ? Est-ce une sanction contre la commission, contre le rapporteur, ou serait-ce parce que le tourisme est considéré comme une matière négligeable ?

M. le président. Mon cher collègue, c'est la commission elle-même qui a fixé ce temps de parole de cinq minutes.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. C'est bien ce que je craignais : il s'agit d'une sanction contre quelqu'un !

M. Georges Hage. On n'est jamais si mal servi que par soi-même !

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Dans les cinq minutes qui me sont donc imparties je ne pourrai reprendre, chapitre par chapitre, les insuffisances de ce budget.

Pour préparer cette intervention, je vous ai adressé soixante-dix-huit questions, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous avez répondu à la plupart, mais nous sommes toujours dans l'obscurité quant à l'utilisation des crédits d'études de 1982.

Les crédits du tourisme pour 1983 subissent, au total, une baisse de 3,6 p. 100.

Dans les dépenses ordinaires, nous constatons une hausse substantielle sur trois secteurs : les délégations régionales et commissions interministérielles ; les promotions d'actions d'intérêt touristique à l'étranger ; enfin, diverses dispositions concernant les subventions aux organisations touristiques.

Pour ces différentes actions, comme l'an dernier, ce sont surtout les crédits d'études et d'aménagement qui progressent au détriment du fonctionnement des associations de tourisme social, des syndicats d'initiative et des comités régionaux de tourisme.

Dans les dépenses en capital, depuis la suppression, en 1982, du chapitre 56-01 — études pour l'aménagement touristique du territoire — les crédits se répartissent entre les aménagements touristiques de la montagne, du littoral et de l'espace rural et les subventions d'équipement du tourisme social.

Pour 1983, une baisse de 35,5 p. 100 a été enregistrée. C'est vraiment très lourd. Je ne comprends pas, en particulier, la diminution considérable des crédits très importants votés l'an dernier pour favoriser le tourisme social. Comment pourra se développer cette action considérée comme prioritaire dans le programme du Gouvernement ?

Par ailleurs, je souhaite une fois de plus que nous soyons informés plus en détail sur les crédits affectés au tourisme par les autres ministères.

Je présenterai rapidement quelques réflexions sur différentes formes d'activités touristiques : les sports d'hiver, le tourisme en milieu rural et le thermalisme.

En ce qui concerne les sports d'hiver, la situation actuelle se caractérise par les données suivantes : un Français sur douze part aux sports d'hiver, contre un sur deux en vacances d'été ; 51 p. 100 des séjours sont effectués par des cadres, 18 p. 100 par des ouvriers et des personnels de service et 12 p. 100 par des employés.

Cependant, on constate, depuis dix ans environ, un élargissement de la clientèle vers les catégories sociales moyennes qui sont celles dont les taux de départ ont le plus augmenté.

Quant aux formes de pratique du ski, sur cent personnes parlant aux sports d'hiver, 66 pratiquent le ski alpin, 10 pratiquent le ski de fond et 24 les deux sports.

En ce qui concerne les prévisions d'évolution du marché, on constate depuis 1968 un accroissement de la demande de 10 p. 100 par an en moyenne avec, ces dernières années, un tassement du nombre de séjours et donc des nuitées, dû au raccourcissement des séjours.

Un effort particulier doit être entrepris pour une plus complète utilisation des stations. Une action de promotion doit donc être développée, particulièrement dans les pays étrangers.

Pour le tourisme rural, il faut faciliter les moyens d'accueil et d'animation en aidant les collectivités locales et les associations responsables, au point de vue tant des investissements que du fonctionnement. Il faut promouvoir ce nouveau mode de tourisme particulièrement auprès des étrangers, encourager les initiatives locales et valoriser le développement du tourisme fluvial et la batellerie. Le monde rural, en difficulté, a besoin de l'apport du tourisme.

M. Jean-Pierre Solsson. Très bien !

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. En matière de thermalisme, la France possède un capital exceptionnel, mais qui reste particulièrement sous-utilisé. Il convient, là aussi, d'entreprendre une promotion auprès des pays voisins.

En 1981, le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 2 milliards de francs. Nous disposons de 1 200 sources et de 120 stations qui regroupent 136 établissements thermaux et 997 hôtels classés en catégorie tourisme. Le thermalisme emploie 60 000 personnes à temps complet et 200 000 à temps partiel.

Il faut, en outre, associer plus complètement la profession médicale à cette action.

Si l'on veut activer l'évolution du tourisme en France, il faut en affirmer la volonté. Il faut favoriser les moyens d'accueil, hôtels, gîtes ruraux, campings, etc. Il faut diminuer les charges et particulièrement la T. V. A. dans la petite et moyenne hôtellerie.

Lors de l'examen des crédits du tourisme l'année dernière, si j'avais approuvé le principe de la priorité donnée au tourisme social, je m'étais interrogé sur ses modalités d'application. Ce budget pour 1983 me fait craindre, compte tenu des baisses importantes, que le tourisme social soit gravement amputé de ses moyens alors qu'un rapport récent propose d'augmenter considérablement les dotations de ce secteur afin de l'harmoniser avec le Plan.

Par ailleurs, la fausse indépendance du secrétariat d'Etat, dénoncée les années précédentes, et aussi par mon prédécesseur à cette tribune, existe toujours : porte du contrôle des services extérieurs ; gestion des crédits sociaux assurée par la direction des loisirs du ministère du temps libre ; amputation des dépenses en capital au profit de la dotation globale d'équipement ; tutelle des régions sur les comités régionaux du tourisme ; transfert des crédits d'études au budget des délégations régionales ; résultats médiocres de la balance touristique.

Est-il possible, avec ce qu'il reste, de concevoir et de mettre en place une véritable politique qui ne soit pas celle d'un tourisme au rabais alors que depuis plusieurs années on constate une tendance générale à la diminution des dépenses des touristes ?

Je ne le pense pas et demeure plus que jamais convaincu que si la totalité des crédits du tourisme, ainsi que les dotations budgétaires consacrées aux équipements touristiques et figurant à d'autres budgets, ne sont pas gérés effectivement par le secrétariat d'Etat, ce dernier n'a plus les moyens de ses actions.

Le tourisme est constitué par une telle diversité d'éléments qu'il implique cohérence, contrôle et surtout organisation. Sans cela, il n'est pas possible de parler de politique du tourisme et encore moins de juger les résultats.

Au cours des débats en commission, il m'a été demandé d'insister sur les difficultés actuelles de l'hôtellerie et également de vous demander à nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle utilisation a été faite des crédits d'études sur le budget 1982.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Compte tenu de ces observations et de ces craintes, j'avais émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits devant la commission de la production et des échanges, mais les commissaires ont malgré tout adopté ce projet de budget en demandant néanmoins à M. le secrétaire d'Etat de tenir compte des remarques et suggestions formulées dans le rapport écrit. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Yves Tavernier. Seul compte l'avis de la commission !

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Vuillaume.

M. Roland Vuillaume. Madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, avant de vous indiquer la position du groupe du rassemblement pour la République sur ce projet de budget, je tiens d'abord à excuser mon ami Christian Bergelin, député de la Haute-Saône et chargé de mission au sein de notre groupe pour le sport. Actuellement indisponible, il m'a chargé de vous demander de bien vouloir l'excuser.

Il m'a semblé inutile de faire ici l'éloge de la pratique du sport et du rôle que celui-ci joue dans la santé et l'équilibre d'une nation. Il est pourtant consternant de constater que le Gouvernement présente à notre Assemblée un projet de budget qui, s'il restait en l'état, témoignerait d'un réel mépris pour le mouvement sportif dans son ensemble.

N'en déplaise à nos gouvernants, la France est en train de devenir une nation sportive. La pratique sportive ne concerne plus seulement la jeunesse et quelques athlètes d'élite, elle est en passe de devenir un véritable phénomène de société.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. C'est cela, le changement !

M. Roland Vuillaume. Deux millions de licenciés en 1950 ; 9 millions aujourd'hui, ce qui représente environ 15 millions de pratiquants.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. C'est le changement !

M. Roland Vuillaume. Les ménages, en France, dépensent en moyenne 6,5 p. 100 de leurs ressources pour le sport.

Le sport, c'est aussi une activité économique : les équipements, l'habillement, l'organisation des manifestations sportives représentent 1 p. 100 du P.N.B. et 200 000 emplois.

La dimension culturelle du sport semble avoir également échappé au Gouvernement car, si le budget de la culture est en forte augmentation depuis deux ans, celui de la jeunesse et des sports régresse d'une façon dramatique.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Roland Vuillaume. Cette attitude est d'autant plus inexcusable qu'elle contredit les propositions et les déclarations des plus hauts responsables actuels du pays.

Au mois de juin 1980, une proposition de loi relative au « développement démocratique des activités physiques et sportives » était déposée sur le bureau de notre assemblée. Elle était signée, entre autres, par MM. Mitterrand, Mauroy, par le rapporteur de la commission des finances et par vous, madame le ministre.

J'ai relu attentivement cette proposition. L'exposé des motifs indique, page 35, que « le souci des socialistes sera de mettre un terme au désengagement budgétaire de l'Etat ». Vous estimiez, à l'époque, que 0,63 p. 100 du budget de l'Etat pour le sport était insuffisant. Nous y reviendrons tout à l'heure mais, madame le ministre, vous seriez plus à l'aise aujourd'hui si vous pouviez nous présenter un tel budget.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Roland Vuillaume. M. le Premier ministre, au cours du colloque de Font-Romeu, au mois de juin dernier, a dessiné les grandes lignes d'une politique sportive, promettant pour cela des moyens supplémentaires. Où sont ces moyens ?

Enfin, le Président de la République est lui-même favorable à l'organisation en France des jeux olympiques de 1992. Notre pays se doit donc d'être ambitieux ; et même avant 1992 les objectifs ne manqueront pas : les jeux méditerranéens en 1983, et, en 1984, les jeux olympiques et la Coupe d'Europe des nations de football, qui sera certainement organisée en France.

Nous affirmons que ce budget est incapable de répondre aux aspirations et aux besoins du mouvement sportif.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Roland Vuillaume. Tout d'abord, parlons-nous du même budget ?

Nous remarquons que six chapitres sont en diminution, et neuf lignes budgétaires simplement reconduites.

Prenons un indicateur fiable et objectif. Additionnons au budget de la jeunesse et des sports les crédits affectés à l'E.P.S. pour tenir compte des mouvements de transferts avec l'éducation nationale : nous atteignons un total de 4,81 milliards de francs soit 0,54 p. 100 du budget de l'Etat. Dois-je vous rappeler que ce pourcentage était de 0,61 p. 100 en 1981 et déjà, hélas, de 0,56 p. 100 en 1982 ?

Le désengagement de l'Etat est donc incontestable. Il est aussi inacceptable, car il correspond à une volonté politique clairement établie. Alors que le budget de la culture augmente, celui du temps libre diminue, sans qu'au Gouvernement personne ne pense que le sport fait partie intégrante de la culture. Au sein du ministère du temps libre, les secteurs de l'éducation populaire et du tourisme social sont prioritaires comme en témoigne l'effort en faveur de l'I.N.E.P. De plus, dans les crédits « jeunesse et sports », la section jeunesse est mieux traitée, ou plutôt moins maltraitée, que celle des sports.

Ainsi, à tous les niveaux, le sport a fait l'objet d'une discrimination que les neuf millions de licenciés et le million de bénévoles ne comprennent ni n'acceptent.

Pour le Gouvernement, la décentralisation est un alibi bien commode pour diminuer les investissements de l'Etat. En effet, vous laissez aux collectivités locales un certain nombre de charges en matière d'équipement sportif, sans leur transférer la moindre ressource.

A cet égard, je tiens, comme mon collègue et ami Charles Haby, à protester violemment contre l'arrêté d'annulation du 18 octobre 1982 de 113 millions d'autorisations de programme et de 41 millions de crédits de paiement.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Roland Vuillaume. Ce projet de budget ne nous semble donc guère crédible, et l'étude approfondie de ses différentes composantes le prouve aisément.

Le budget consacré à la jeunesse n'appuie pas une politique qui se veut globale. Notre collègue Charles Haby, dans son excellent rapport, en a parfaitement analysé les faiblesses. Nous sommes favorables au rôle d'impulsion et de coordination qu'entend jouer aujourd'hui le ministère chargé de la jeunesse et des sports. Mais, si les idées sont bonnes, les moyens ne suivent pas.

En effet, si la dotation de l'office franco-allemand de la jeunesse est bien revalorisée de 20 p. 100, les crédits affectés à l'office franco-québécois n'augmentent que de 3 p. 100, et le nombre des échanges de jeunes risque d'en souffrir.

Comment le Gouvernement pourra-t-il créer deux centres nouveaux d'information jeunesse, alors que les crédits ne progressent que de 4,9 p. 100 ?

Le renouveau des centres de vacances, qui a été entrepris par le précédent gouvernement, ne semble pas pouvoir être poursuivi, les crédits étant largement insuffisants.

Le Gouvernement n'a donc pas les moyens d'une politique en faveur de la jeunesse. Il en est de même pour le sport.

Le budget des sports est encore plus catastrophique et il appelle de notre part trois remarques préliminaires : premièrement, il ne dégage aucune priorité ; deuxièmement, il ne crée aucun poste ; troisièmement, les interventions de l'Etat ne connaîtront qu'une progression réelle de 3,1 p. 100 en francs courants.

Pour reprendre une expression d'un collègue appartenant à votre majorité, votre budget gagne indiscutablement la cuillère de bois.

Le Gouvernement se désintéresse-t-il du sport de masse ?

Le ministère chargé de la jeunesse et des sports a perdu le contrôle de l'éducation physique et sportive, mais il conserve la tutelle des services d'animation sportive à l'école. La diminution des crédits annule l'augmentation de 30 p. 100 réalisée en 1982. Comment peut-on accepter une telle incohérence ?

Le mouvement sportif ne semble guère recueillir les faveurs du Gouvernement. En effet, les subventions avaient plus que doublé entre 1977 et 1979, passant de 52 millions à 120 millions de francs. En 1982, elles s'élevaient à 133 millions de francs, mais il est prévu de limiter cette somme à 129 millions. Cette réduction montre à l'évidence le désengagement de l'Etat dans ce secteur, désengagement qu'une relative stabilisation des recettes attendues du fonds national pour le développement du sport ne pourra pas compenser.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Ah bon ?

M. Roland Vuillaume. Les sportifs savent bien que les déplacements occasionnés par les compétitions sportives coûtent cher et grèvent le budget des fédérations. Dans ce domaine, plus les résultats sont bons, plus les frais sont élevés. Le projet de budget prévoit une augmentation de 4,8 p. 100, ce qui correspond à une régression en francs constants, sur deux ans, de 8 à 10 p. 100. Le Gouvernement espère-t-il que nos athlètes seront battus dès le premier tour ?

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Il ne s'agit pas des athlètes !

M. Roland Vuillaume. Le Gouvernement semble d'ailleurs si peu sûr de pouvoir tenir ses engagements qu'aucune convention entre l'Etat et une fédération n'a été signée depuis juin 1981. Nous regrettons, là aussi, l'abandon de la politique contractuelle.

M. Jean-Pierre Soisson. Merci !

M. Roland Vuillaume. Pour la première fois depuis longtemps aucune création d'emploi de conseiller technique n'est inscrite au projet de budget. Le Gouvernement ne pourra soutenir que, dans ce secteur, les besoins n'existent pas.

Le ministère affirme qu'il attache un caractère prioritaire au développement de la pratique sportive individuelle. Nous partageons ce souci, bien sûr, mais nous nous étonnons que la subvention de 4,3 millions de francs soit simplement reconduite. D'accord pour dépenser mieux, mais dans le cas présent, c'est dépenser moins.

On pouvait espérer qu'à l'approche des jeux Olympiques, le sport de compétition serait moins touché. Hélas, il n'en est rien. Le Gouvernement n'aide pas suffisamment le sport de haute compétition. Le ministère ne peut justifier une telle position. En effet, à la veille d'une année pré-olympique, il apparaît que les crédits prévus pour la préparation de nos

athlètes seront, en francs constants, inférieurs d'un tiers à ceux dégagés pour l'année 1979, qui a précédé les jeux de Moscou. Le Gouvernement se sent-il si rassuré quant à la préparation de nos athlètes pour ne pas dégager les crédits indispensables ?

Enfin, la contraction des crédits destinés à la médecine sportive est inquiétante, la dotation de 1982 étant simplement reconduite au même niveau pour 1983. Dans ce domaine, comme dans d'autres, je dirai, paraphrasant le titre d'un article paru récemment dans un journal bien informé en ces matières : « plus ça change, plus ça empire ».

M. le président. Je vous invite à conclure, mon cher collègue.

M. Roland Vuillaume. Je termine, monsieur le président.

Ce projet de budget suscite l'hostilité unanime du mouvement sportif. Si celui-ci est conscient des contraintes exigées par la situation économique, il ne saurait accepter que le sport soit le premier à faire les frais d'une politique néfaste pour le pays. Une simple reconduction, en francs constants, du budget de 1982 aurait été un moindre mal.

Cependant, pour limiter les dégâts occasionnés par ce projet de budget, nous vous soumettons, madame le ministre, quatre propositions constructives de nature à redresser la situation, et nous vous demandons d'indiquer clairement sur chacune d'entre elles l'opinion du Gouvernement afin que l'ensemble du mouvement sportif puisse apprécier la position des uns et des autres.

Nous vous proposons : premièrement de créer quatre-vingts postes budgétaires supplémentaires de cadres techniques ; deuxièmement, de majorer de 30 millions de francs les crédits affectés aux fédérations et aux clubs ; troisièmement, de compenser la diminution des crédits d'équipement par une somme équivalente, éventuellement prélevée sur le fonds de grands travaux ; quatrièmement, d'augmenter le prélèvement sur les enjeux du P. M. U., afin que la part destinée au F. N. D. S. atteigne 1 p. 100 du total des enjeux.

En conclusion, le groupe du rassemblement pour la République tient à manifester clairement son opposition au projet de budget de la jeunesse et des sports. Il prend date, car ce budget de régression symbolise parfaitement les résultats d'un an et demi de gestion socialiste. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) Nous craignons que ce projet de budget pour 1983 ne soit le prélude à des budgets encore plus mauvais, la rapide dégradation de notre économie empêchant tout rattrapage.

A long terme, nous doutons que la poursuite d'une telle orientation permette à la France de prétendre au rôle de nation organisatrice ou de tenir le rang de nation sportive qui est le sien. C'est pourquoi le groupe du rassemblement pour la République ne votera par ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues : « Les Français ne sont pas sportifs. » C'était, il y a peu de temps encore, un aphorisme couramment utilisé sur les bancs de la droite...

M. Jean-Paul Chérié. C'est faux !

M. Georges Hage. ... pour expliquer ou pour masquer les carences de sa politique sportive.

Pas sportifs les Français ? Neuf millions d'entre eux pratiquent aujourd'hui le sport, encadrés par un million de bénévoles, selon les estimations du comité national olympique. S'y ajoutent plusieurs millions de pratiquants s'exerçant en dehors des clubs et des fédérations.

Ainsi se manifeste par cent actes sportifs divers la volonté des Français de mieux être, de mieux vivre, de vivre autrement. Composante importante de la qualité de la vie, les activités physiques et sportives posent avec une acuité sans précédent un problème de société que nous avons à résoudre.

Ce développement de la pratique sportive est inégal dans notre société. Tous les sondages le prouvent. Par exemple, si un cadre sur deux déclare pratiquer une activité physique et sportive d'une façon plus ou moins régulière, la proportion tombe à un sur quatre chez les ouvriers. La discrimination est encore plus accusée chez les femmes ; elle est repérable dès l'école primaire.

En ce domaine aussi l'inégalité augmente et se creuse constamment entre les Français. La réduire est à nos yeux un impératif de justice sociale et d'intérêt national.

Aux côtés de ce mouvement massif, significatif jusque dans ses inégalités, le sport français de haut niveau régresse, en dépit de dévouements et de compétences multiples et compte solennellement tenu de résultats flatteurs en quelques spécialités.

Cela ne laisse pas de nous inquiéter, notamment en cette année préolympique et de jeux méditerranéens. Le sport de haut niveau étant pour nous un haut lieu d'éclosion de capacités nouvelles, de progrès humains nouveaux, un laboratoire et un stimulant indispensable au développement global des activités physiques et sportives.

Le projet de budget que vous nous présentez, madame le ministre, ne peut être à nos yeux correctement évalué qu'à partir de ces trois considérations.

Déclarer comme M. Soisson, ancien ministre de la jeunesse et des sports, dans un grand quotidien sportif que le sport n'est plus — je dis bien « n'est plus » — une priorité nationale, n'est pas sérieux et relève plutôt d'une sorte d'imposture ou d'affabulation. Sous le septennat précédent, le budget de la jeunesse et des sports, ancien modèle, est passé de 0,74 p. 100 du budget global de l'Etat à 0,61 p. 100.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Très bien !

M. Georges Hage. C'est pendant ce septennat que s'est amorcé puis développé constamment, avec l'approbation de la majorité d'alors, le désengagement financier progressif de l'Etat, en dépit de nos alertes, de nos interpellations et de nos actions appuyant celles du mouvement sportif.

M. Roland Vuillaume. C'est pire aujourd'hui !

M. Georges Hage. Monsieur Soisson, mesdames, messieurs de la droite...

M. Jean-Paul Chérié. De l'opposition !

M. Georges Hage. ... toute politesse gardée : pas vous, pas ça !

M. Francis Geng. Occupez-vous de votre gouvernement !

M. Georges Hage. Nous sommes ainsi autorisés à vous dire, madame le ministre, que votre projet de budget initial ne nous satisfait pas.

M. Michel Barnier. Mais vous allez le voter !

M. Georges Hage. Nous l'avons dit par deux fois en commission.

Nous avons, dans un communiqué, déclaré publiquement notre inquiétude. Elle rejoint celle du mouvement sportif qui manifeste sa réprobation et sa déception. Son porte-parole le plus représentatif, le comité national olympique et sportif français, vous le savez, a estimé de son devoir de lancer un cri d'alarme au Gouvernement et au Parlement.

M. Francis Geng. Il a bien fait !

M. Georges Hage. Il ne comprend pas « les raisons pour lesquelles le budget des sports est le plus défavorisé de l'ensemble du projet de loi de finances d'autant plus que la reconduction en francs constants du budget de 1982 ne constituerait qu'une dépense minime. » Nous ajoutons : minime au regard du budget de l'Etat et de l'impact politique en cause. Il n'y a là ni démagogie ni surenchère de la part du C. N. O. S. F. ou de la nôtre.

C'est le candidat François Mitterrand qui déclarait au journal *L'Equipe* : « Je crois qu'il faut considérer les activités physiques et sportives comme une priorité éducative et culturelle et renverser enfin la tendance au désengagement budgétaire en ce domaine. Il suffirait que le budget consacré aux sports augmente en volume de 10 p. 100 pour que cette augmentation soit largement supérieure aux ressources extrabudgétaires. Il faut aussi relativiser l'importance de ces dernières. »

C'est le Premier ministre, M. Pierre Mauroy, qui déclarait en juin 1982, au colloque de Font-Romeu : « Le Gouvernement entend faire progresser les activités physiques et sportives dans toutes les dimensions et leur reconnaître un rôle social éminent au service de l'ensemble de la population en considérant dans cette perspective le monde du travail comme un secteur à privilégier. »

Voilà dans ces deux textes une véritable charte qu'il nous faut ensemble, madame le ministre, mettre en application.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Georges Hage. C'est vous enfin, madame le ministre, qui déclarez au sujet du fonds national de développement du sport : « Il ne faudrait pas qu'une décision de budgétisation concernant le F. N. D. S. se traduise par une diminution des crédits affectés au sport ; nous serons très attentifs et je l'ai déclaré devant les deux assemblées. D'autre part, il ne faut pas rompre la concertation déjà établie. Mais n'exagérons pas pour autant l'importance du F. N. D. S. »

Toutes les protestations du monde sportif et les nôtres n'auront pas été vaines. Vous avez annoncé des crédits supplémentaires. A ma connaissance, 70 millions de francs seront

soustraits aux gains des parieurs du P.M.U. et du loto et abonderont le fonds national de développement du sport.

Théoriquement, car ces crédits ne connaissent point l'utilisation optimale que le mouvement sportif est en droit d'attendre. Et se pose ici le problème du contrôle parlementaire, sur lequel nous nous expliquerons plus avant dans la discussion.

Ces crédits extrabudgétaires dépassent donc les crédits correspondant de l'Etat. Ils augmenteront de 37 p. 100 par rapport à l'an dernier. Pour apaiser notre crainte originelle concernant ces crédits — crainte que nous avons manifestée dès la création de ces moyens extrabudgétaires — et le désengagement financier de l'Etat, c'est de ce même taux de 37 p. 100 qu'il faut augmenter les crédits de l'Etat.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien, monsieur Hage !

M. Georges Hage. A cette compensation correcte des subventions au mouvement sportif que nous proposons, nous ajouterons notre souhait de voir créés des postes de conseiller technique.

Une forte délégation s'est présentée il y a quelques instants à l'Assemblée nationale, réclamant légitimement qu'un statut soit enfin défini et que des postes soient créés. Les membres de cette délégation m'ont fait savoir qu'ils souhaitaient notamment la suppression des discriminations catégorielles dont ils sont victimes, l'harmonisation des indemnités de sujétion, l'augmentation des indemnités de déplacement.

Ce projet de budget ne prévoit aucune création de poste alors que le budget de l'an dernier en créait soixante-six et que les besoins vont croissant et sont loin d'être satisfaits ! C'est une carence singulière et il est impossible, madame le ministre, de ne pas y remédier.

On ne peut laisser en l'état, pour des raisons sur lesquelles le rapporteur s'est largement étendu, les crédits d'équipement prévus pour les collectivités locales et dont la diminution en francs constants est importante, même si l'on tient compte à la fois de l'annulation des crédits tombant sous le coup de l'arrêté du 18 octobre dernier et de celle des crédits affectés à la dotation globale d'équipement.

Je n'insiste pas davantage, en cette année pré-olympique et des jeux méditerranéens, sur le nécessaire relèvement de l'aide au sport de haut niveau. Mon ami François Asensi interviendra d'ailleurs sur cette question.

Revenant sur le développement massif et inégalitaire de la pratique sportive, je regretterai la reconduction pure et simple des trop faibles crédits consacrés à la pratique sportive individuelle, en même temps que l'aide insuffisante au sport de haut niveau et la diminution répétée des crédits affectés à la médecine sportive et à la recherche : autant de domaines dont le développement conditionne une pratique de masse et de qualité.

Je souhaite qu'apparaissent dans le projet de budget des lignes nouvelles, prémisses d'une politique concernant le sport à l'entreprise, le sport féminin, le sport des handicapés.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Un projet de loi va être déposé !

M. Georges Hage. Deux projets de loi concernant la promotion de la vie associative et celle des activités physiques et sportives qui font l'objet de consultations et de concertations, sont en cours d'élaboration. Ils correspondent à deux grandes aspirations démocratiques qui sont nôtres. Leur crédibilité ne saurait souffrir d'un projet de budget auquel des améliorations substantielles ne seraient pas apportées.

Voilà ce que nous vous demandons de nouveau, madame le ministre, avec de solides et sérieux engagements budgétaires tant pour cette année que pour l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. M. Vuillaume et aussi — en partie — M. Hage ont exprimé, s'agissant des crédits de la jeunesse et des sports, une position proche de la mienne. Je consacrerai donc mon propos au budget du tourisme. Ce budget est à l'image de l'industrie à laquelle il s'applique : en recul. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Certes, comme il l'a fait pour l'ensemble de la loi de finances, le Gouvernement a multiplié les artifices de présentation qui rendent les comparaisons difficiles : mais il ne saurait empêcher de faire les additions : 209,3 millions de francs en 1982, 201,7 millions de francs en 1983.

L'évolution des budgets est d'ailleurs souvent proportionnelle au poids politique des ministres qui les présentent. J'observe que, pour 1983, deux budgets, et deux seulement, régressent :

celui de l'environnement et celui du tourisme. Il ne fait pas bon être défendu, dans les arbitrages gouvernementaux, par un ministre radical de gauche ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Dollo. C'est stupide !

M. Jean-Pierre Soisson. Néanmoins, monsieur le secrétaire d'Etat, pour être juste à votre égard il faut reconnaître que ce n'est pas spécialement votre budget qui est frappé : c'est l'ensemble du Gouvernement qui, méconnaissant l'intérêt du tourisme, réduit en conséquence toutes les dotations qui s'y rapportent.

En effet, si l'on ajoute au budget pour le tourisme les crédits destinés à ce secteur figurant dans d'autres fascicules ou comptes spéciaux, le total passe de 708 millions de francs en 1982 à 317 millions de francs en 1983 et cela en francs courants !

M. Francis Geng. C'est la régression !

M. Jean-Pierre Soisson. Il s'agit là d'un effondrement rarement observé dans notre histoire administrative et budgétaire ! Pour le tourisme, ce n'est pas le temps de la rigueur ; c'est celui de la pénurie.

La régression s'applique d'abord à nos dépenses de promotion en France et à l'étranger.

L'industrie touristique avait affirmé, au cours des dernières années, sa vocation exportatrice. Le sommet fut atteint en 1980, avec un excédent du poste « voyages » de la Banque de France de 9,4 milliards de francs.

Or à partir du second semestre de 1981, et ce n'est pas tout à fait une coïncidence, les résultats se sont dégradés, l'excédent de la « balance touristique » s'est réduit. Pourtant, à cause de la dépréciation du franc vis-à-vis des pays émetteurs, la France aurait dû se trouver dans la situation de l'Espagne des années soixante, ce qui signifie qu'elle aurait dû être capable de contribuer à l'équilibre de ses paiements extérieurs par les devises du tourisme !

Que faites-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour enrayer cette évolution et apporter quelque soulagement à votre collègue du commerce extérieur, qui en a tant besoin ?

Vous avez créé deux nouvelles représentations à l'étranger, pensant ainsi avoir résolu le problème.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. L'année prochaine, nos représentations comprendront deux implantations et quelques agents de plus, mais les moyens de ceux-ci pour travailler, se déplacer, acheter de l'espace publicitaire et éditer de la documentation seront en diminution.

Vos crédits de propagande à l'étranger n'augmentent, en effet, que de manière dérisoire : 1,9 p. 100. En francs constants, ils fléchissent. En dollars, ils s'effondrent.

M. Jean-Paul Charé. Exact.

M. Jean-Pierre Soisson. Pour deux budgets, une grande part des dépenses est payée en monnaies étrangères : celui des relations extérieures et celui du tourisme. Le premier budget augmente de 17 p. 100, le second régresse de 4 p. 100. Chacun jugera.

M. Jean-Marie Caro. Et voilà !

M. Jean-Pierre Soisson. Votre projet de budget ne permettra pas non plus à l'industrie du tourisme d'investir et de créer des emplois.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quand vous présentez au conseil des ministres une communication selon laquelle les résultats de la saison d'été sont convenables, soit vous nous cachez la vérité, soit vous nous cachez la réalité.

La réalité est que, malgré d'excellentes conditions climatiques, la fréquentation a été inégale selon les régions et les établissements.

La réalité est que les séjours ont été plus courts et les dépenses moins grandes, car on ne réduit pas impunément les dépenses des ménages.

M. Jean-Marie Caro. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Soisson. La réalité, enfin, est qu'une fréquentation convenable n'assure pas automatiquement une progression du chiffre d'affaires et, encore moins, un équilibre de l'exploitation.

Or votre politique accroît les coûts et bloque les initiatives. Malgré vos promesses, la taxation des frais généraux des sociétés a été mise en œuvre dans des conditions particulièrement défavorables pour la restauration et l'activité des congrès.

La taxation, majorée de 11,6 p. 100 pour les hôtels « 4 étoiles », a conduit à des déclassements nombreux : quarante-quatre pour le seul premier semestre de 1982.

Les dotations du fonds de développement économique et social destinées au tourisme sont supprimées. Or elles atteignent 280 millions de francs en 1982, un montant supérieur à celui du budget du tourisme lui-même.

M. Alain Bonnet. C'est la sinistrose.

M. Jean-Pierre Soisson. Dans le même temps, les primes d'équipement à la petite hôtellerie en zone rurale et en montagne sont divisées par trois d'une année sur l'autre.

Je souhaiterais d'ailleurs que vous m'indiquiez comment vous vous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, à la fois de conserver les zones et les critères d'attribution actuels et de « tenir » dans une enveloppe dérisoire de quatorze millions de francs !

Enfin, deux problèmes d'actualité me préoccupent : le maintien des « heures d'équivalence » pour l'industrie hôtelière et le régime des prix qui sera appliqué à cette dernière.

S'agissant des « heures d'équivalence », j'aimerais connaître les intentions du Gouvernement. Une grande organisation professionnelle vient de vous mettre en garde. Ecoutez-la ! Pour une industrie où le temps de travail est marqué par la discontinuité, les réductions appliquées ailleurs ne peuvent être transposées sans danger. Comprenez-le ! Si le Gouvernement adoptait le projet de décret qu'il a préparé, il reviendrait sur l'engagement pris à Figeac, par le Président de la République lui-même, de ne pas accroître les charges des entreprises.

Quant au régime de prix, vous nous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, d'élaborer le sixième régime applicable à l'industrie hôtelière depuis mai 1981 ! Je dis bien le sixième : ce chiffre porte en lui-même la condamnation de votre politique !

Soyons concrets : comment l'hôtellerie saisonnière de montagne peut-elle respecter un minimum de règles de gestion dans l'ignorance où elle se trouve encore, à deux mois de la saison, des prix qui, pour elle, seront applicables l'hiver prochain !

M. Jean-Marie Caro. Très juste.

M. Jean-Pierre Soisson. Comment les établissements accueillant des étrangers peuvent-ils conclure des accords commerciaux avec les *tours operators* ? Quels tarifs hôtels et restaurants doivent-ils indiquer aux guides touristiques ?

Voici, au-delà même de la reconstitution des marges, sans laquelle il n'y aura pas d'investissements supplémentaires, les résultats de vos improvisations successives !

Le retour à la liberté des prix est la seule voie qui permettra aux entreprises d'investir, d'embaucher et de s'adapter au marché.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Nous avons vu ce que cela donnait !

M. Jean-Pierre Soisson. L'industrie hôtelière sait qui, dans un passé récent, lui a rendu la liberté. Elle sait aussi qui la lui a ôtée ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Pour conclure, je parlerai des crédits destinés à l'investissement et au tourisme social. J'irai vite car, malheureusement, il n'en reste pas grand-chose ! Les autorisations de programme diminuent de 25 millions de francs ; les crédits de paiement de 42 millions de francs.

La ligne pour les études n'est plus dotée. Celle destinée aux aménagements touristiques voit ses crédits réduits de moitié. Les crédits pour le littoral fléchissent ; pour la montagne, ils sont divisés par deux ; ceux de l'espace rural sont divisés par six. Les crédits pour le camping sont réduits d'un cinquième, pour les villages de vacances d'un tiers. Je parle en francs courants.

L'année dernière, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous aviez annoncé une priorité en faveur du tourisme social. Le rêve n'aura pas duré un an ! L'arrêté d'annulation du 18 octobre dernier vous a déjà ôté 30 millions d'autorisations de programme pour 1982. Ainsi, en 1983, vous ne pourrez plus entretenir l'illusion.

Je poserai deux questions à la majorité de cette assemblée.

D'abord, à quel reconnaît-on une « politique socialiste du tourisme » ? La réponse est celle-ci : au fait qu'elle sacrifie le tourisme social ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Dollo. Vous faites les questions et les réponses !

M. Jean-Pierre Soisson. Ensuite, à quoi reconnaît-on une « politique radicale de gauche du tourisme » ? et la réponse est celle-ci : au fait qu'elle coupe radicalement les crédits ! (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. C'est l'almanach Verdot !

M. Jean-Pierre Soisson. Cela vous gêne, mais c'est ainsi !

M. Francis Geng. C'est la vérité.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le secrétaire d'Etat, comme remède à tous les maux, vous nous annoncez la prochaine réunion d'un comité interministériel du tourisme. Ne comprenez-vous pas l'inanité d'une telle démarche ? Un comité semblable avait été réuni au début de l'année 1981. Vous avez préféré ignorer ses décisions et perdre deux ans.

Maintenant, les mêmes administrations élaborent les mêmes solutions aux mêmes problèmes, mais le contexte a profondément changé. D'abord, vous n'avez plus, à l'évidence, les moyens d'une politique novatrice. En outre, une action en profondeur n'a de sens que si elle s'appuie sur une industrie solide. Or, en raison même de votre politique, les entreprises du tourisme sont affaiblies.

Vous ne ferez rien, car vous ne pouvez rien faire ! Votre seule chance...

M. Alain Bonnet. ... est de vous laisser la place, nous le savons ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Pierre Soisson. ... est que l'Assemblée nationale refuse ce budget de régression et exige du Gouvernement qu'il alloue des moyens décents au tourisme français. C'est à accomplir ce geste de bon sens que je la convie.

Et, dans votre intime conviction, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense que vous me suivrez. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Asensi.

M. François Asensi. Cent ans après le discours à la Sorbonne de Pierre de Coubertin qui donna naissance aux jeux de l'ère moderne, la France se doit d'être fidèle à l'enseignement de celui qui renoua l'olympisme, et dont l'action contribua tant à la paix et au rapprochement entre les hommes. Elle le peut d'une manière éclatante en accueillant à Paris les vingt-cinquièmes olympiades.

Cette idée qui fait son chemin dans notre pays est susceptible d'emporter un large consensus : pour leur part, les communistes la défendront avec passion. Le Président de la République lui-même, lors d'une entrevue avec M. Samaranch, président du comité international olympique, s'est prononcé en faveur d'un tel projet.

Cette proposition a reçu un écho très favorable dans les milieux sportifs. Le président du comité national olympique et sportif français n'a-t-il pas indiqué que son organisation lançait une grande campagne sur le thème « les jeux Olympiques en 1992 en France » ? Nous appuyons la démarche de M. Nelson Pailou visant au dépôt d'un premier dossier, dès 1983.

Aujourd'hui, madame le ministre, qu'en est-il de ce projet pour la France ?

Notre pays ne peut accueillir de grandes compétitions internationales, faute d'équipements adaptés et suffisants. Traditionnellement, c'est une ville qui fait acte de candidature, mais, dans notre esprit, cette ville ne peut être que Paris. Il s'agit, en effet, de fixer le centre symbolique d'une initiative qui devra nécessairement être décentralisée au niveau de la région Ile-de-France, et même au-delà.

A l'évidence, au regard des possibilités des autres grandes villes de France, face aux nécessités induites par l'accueil des jeux Olympiques et l'utilisation optimale ultérieure des installations, la candidature de Paris s'impose.

Il existe bien, en région parisienne, une infrastructure, mais de niveau intermédiaire. Elle pourrait servir à la préparation et à l'entraînement des athlètes. Agrandie et renouvelée, elle pourrait accueillir certaines compétitions.

Des zones proches de la capitale, bien desservies par les transports en commun, constituent des emplacements rationnels pour des équipements utilisables lors des jeux Olympiques, mais aussi au lendemain de ceux-ci.

Je souhaite, d'ailleurs, vous faire part, madame le ministre, de propositions concrètes qui ont été élaborées dans ma circonscription. Elles ont recueilli l'avis favorable des maires de mon département et du président du conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Au-delà même du sport, accueillir les Jeux de 1992 serait dès maintenant un stimulant considérable pour la création et le développement de nombreux secteurs de notre économie tels que le bâtiment et les travaux publics, les transports, les communications, les transmissions, l'informatique, la recherche et la médecine.

D'ores et déjà, des travaux sont engagés en vue de la coupe d'Europe de football et, en 1989, selon toute vraisemblance, se tiendra à Paris une exposition universelle; il faudra à ces occasions créer une série d'infrastructures et d'installations qui pourraient être étudiées dans la perspective des Jeux de 1992. Ainsi, il est possible, dans une démarche cohérente, d'éviter des surcoûts financiers.

Nous souscrivons à l'idée d'installer une commission interministérielle, groupant l'industrie et la recherche, les transports, l'aménagement du territoire, la culture et l'éducation nationale, afin de coordonner les efforts dans le dessein d'élaborer un premier dossier de candidature.

Mais cela ne saurait se faire sans moyens!

C'est pourquoi, tout comme mon collègue Georges Hage, je crains que nous n'ayons pas vraiment, dans ce domaine, les moyens de notre politique.

M. Jean-Marie Caro. C'est peu dire!

M. François Asensi. Les crédits prévus au titre des « jeux Olympiques et grandes manifestations sportives », bien qu'en augmentation sensible, demeurent particulièrement faibles et seront absorbés par des manifestations déjà arrêtées.

Aussi, madame le ministre, demandons-nous qu'un crédit spécial suffisant soit inscrit dès le budget 1983 pour financer concrètement les études.

L'année 1992 peut paraître encore lointaine, mais c'est en 1988 que le comité international olympique fixera son choix. Un grand nombre d'installations devront alors déjà être réalisées. Il est donc urgent que le Gouvernement fasse connaître rapidement sa décision et l'exprime en prenant les premières mesures significatives. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Monsieur le ministre, une politique se juge à ses résultats.

Alors que nous examinons les documents budgétaires qui se rapportent expressément à votre ministère, vous comprendrez qu'il soit fait référence aussi à l'ensemble de l'action du Gouvernement, qui produit naturellement ses effets dans le secteur du tourisme.

Qu'affirmons-nous, il y a un an, à cette même tribune? Que les mesures préconisées par le Gouvernement et votées par sa majorité parlementaire iraient à l'encontre des objectifs que vous prétendiez viser et qu'elles affecteraient durablement des secteurs essentiels de l'industrie du tourisme.

Nous ne disposons pas, malheureusement, pour nous faire mieux entendre — et qui sait, écouter — du recul nécessaire pour que le meilleur critère de jugement qui soit, c'est-à-dire l'examen des faits, nous départage.

Or, aujourd'hui, que constatons-nous?

Selon l'article 8 de la loi de finances rectificative pour 1981, la T. V. A. pour l'hôtellerie de luxe devait être perçue au taux de 17,60 p. 100. Cet article est entré en application le 1^{er} octobre 1981.

Voici le bilan: au cours des six premiers mois de 1982, plus de soixante établissements classés « 4 étoiles » et « 4 étoiles luxe » ont sollicité de vos services leur déclassement en hôtels de catégorie inférieure pour pouvoir poursuivre leurs activités dans des conditions moins défavorables: leur clientèle, pour une large part d'origine étrangère, est convoitée par la concurrence internationale, qui pratique des prix inférieurs.

Est désormais en vigueur également l'article 10 de la même loi portant le droit sur la coque des navires de plaisance et de sport de plus de huit tonneaux et de moins de dix ans à 140 F par tonneau au-delà du troisième, doublant le droit sur les moteurs dont la puissance est supérieure à 10 chevaux et fixant à 200 F par cheval la taxe spéciale.

Et voici le bilan: près de 20 p. 100 des bateaux de grande plaisance étrangers ancrés dans les ports des Alpes-Maritimes ont quitté ceux-ci, certains provisoirement, du moins il faut l'espérer, mais beaucoup, hélas! définitivement. Ils battaient pavillon étranger, sans doute, mais ils faisaient vivre des marins français, des salariés d'entreprises d'entretien, de réparation et de gardiennage, françaises. Ils étaient assurés auprès d'agents et de compagnies françaises. Leurs passagers payaient en devises ou en monnaie nationale des achats dans des magasins français.

Le préjudice est d'ailleurs si évident que l'administration des douanes a prévu certains assouplissements dans l'application des nouvelles taxes et des dispositions réglementant les séjours de la plaisance étrangère en France. Je m'en réjouis.

En vérité, la démonstration est faite: ces mesures, prises à la hâte, ont eu les conséquences que nous redoutions.

Comment voulez-vous que les professionnels du tourisme, à qui vous avez repris la liberté que nous leur avions rendue, puissent établir des prévisions rationnelles de gestion quand, du jour au lendemain, un point de T. V. A. supplémentaire peut être imposé; quand des mesures réglementaires sont prises sans que la moindre concertation avec la profession ait permis l'adaptation nécessaire de décisions de portée générale à la situation particulière de l'industrie hôtelière; quand l'outil de travail, au mépris des engagements, est taxé au titre de l'impôt sur les grandes fortunes; quand une série d'arrêtés ministériels, brusquement, établit un blocage des prix; ou quand est institué un dispositif de taxation des frais généraux préjudiciable au secteur de la restauration.

Ce n'est pas ainsi que vous ferez œuvre utile pour l'économie nationale considérée sous l'angle de l'industrie du tourisme! De ce point de vue, je me permets, monsieur le ministre, de renouveler la suggestion que j'avais formulée l'année dernière: remboursez la T. V. A. aux étrangers venant en France en période de basse saison et payant leur séjour en devises étrangères.

Je suis également hostile au transfert de 97 emplois de titulaires des services du tourisme au profit du ministère de l'éducation nationale.

Quelques mots, enfin, au sujet de la réforme de l'organisation du tourisme. En première lecture, le Sénat a voté un texte portant réforme des comités régionaux du tourisme. Je souhaite — et je prends date avec vous, monsieur le ministre — que cette réforme n'aboutisse pas à la suppression de l'un des deux C. R. T. de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme y conduisait un amendement du groupe socialiste que la majorité de la Haute Assemblée, dans sa sagesse, a rejeté.

Je sais parfaitement, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous sommes en période de rigueur et d'austérité, mais je vous demande instamment d'insister auprès du Gouvernement pour qu'il revienne sur des mesures qui frappent de plein fouet l'économie et l'emploi de départements et de régions qui vivent essentiellement du tourisme. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pirelli.

M. Vincent Pirelli. Nos collègues rapporteurs l'ont souligné: les crédits de la section tourisme du budget du temps libre accusent pour 1983 une baisse de 3,6 p. 100 par rapport à 1982. A l'évidence, même compte tenu de la rigueur budgétaire qui imprègne l'ensemble des dépenses de l'Etat, une telle baisse n'est pas la bienvenue.

En effet, le bilan des récentes vacances d'été semble confirmer les tendances constatées les années précédentes: les vacanciers sont partis moins loin, moins longtemps et ont fait preuve d'une plus grande austérité. Nous n'en sommes pas étonnés. Le Gouvernement de gauche doit faire face à une situation héritée d'une politique de droite qui avait frappé un nombre croissant de couches sociales de la population, à commencer par les plus défavorisées, tandis qu'était encouragé le développement du tourisme de luxe, à but lucratif et spéculatif. Aussi, monsieur Soisson, êtes-vous fort mal placé pour vous ériger en censeur. Le tourisme social et populaire a fait les frais de votre politique.

L'association Tourisme et Travail a révélé, dans une étude récente, que, pour répondre aux besoins, il serait nécessaire d'ici à 1988 de créer 170 000 lits en village de vacances et 1 700 000 places de camping, tandis que la rénovation de 30 p. 100 des actuelles capacités d'accueil se révèle indispensable.

Ces propositions rejoignent les principales conclusions du rapport confié à M. l'ingénieur Grosborne qui estime devoir privilégier dès le début les équipements légers et le camping, et qui évalue le rythme annuel d'aide au développement du tourisme social à au moins deux fois et demie l'actuel niveau d'aide.

J'insiste tout particulièrement à ce sujet sur la véritable priorité qui devrait être accordée au camping-caravaning. Ce mode d'hébergement est le plus utilisé, notamment par les familles les plus défavorisées. Or la France n'est équipée que d'un peu plus de deux millions de places pour sept millions de campeurs français auxquels viennent s'ajouter deux millions d'étrangers. Certes, un certain nombre de mesures que vous envisagez, monsieur le ministre, sont de nature à permettre la suppression de goullets d'étranglement et une meilleure utilisation des équipements existants grâce à l'étalement des vacances et au développement du tourisme rural. Mais ces dispositions me paraissent être loin, pour l'instant, de faire le compte.

Il faut redonner au camping sa vocation première de vacances en pleine nature. Cela nécessite que ce mode d'hébergement ne soit plus le parent pauvre de l'aménagement touristique du territoire et devienne une priorité de la politique sociale des vacances et du tourisme.

En ce qui concerne l'implantation de villages de vacances, l'évolution des crédits est à peine plus favorable.

Au total, le budget du tourisme est bien cette année le parent pauvre du ministère du temps libre. Nous souhaitons que cette situation s'améliore rapidement.

Ces remarques n'altèrent en rien les appréciations positives que le groupe communiste porte sur les mesures novatrices mises en place depuis dix-huit mois : la revalorisation des bas salaires, l'octroi de droits nouveaux pour les travailleurs, l'instauration de la cinquième semaine de congés payés, la réduction du temps de travail et naturellement la mise en place du chèque-vacances, fruit de dix années de lutte des syndicats de salariés et dont plusieurs millions d'entre eux devraient pouvoir bénéficier si tant est que les résistances patronales, qui doivent être combattues, puissent être vaincues.

L'ensemble de ces mesures est la marque d'une politique nouvelle, positive bien qu'insuffisante, que le groupe communiste soutient. Nous émettrons en conséquence un vote positif pour les crédits de la section Tourisme en souhaitant que le Gouvernement tienne compte des remarques que j'ai formulées. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Je présenterai quelques réflexions, au nom du groupe communiste, sur certains aspects de l'action du Gouvernement dans le domaine de la vie associative dont la contribution est particulièrement importante pour le développement de la culture, pour le progrès et la démocratie.

Il existe plusieurs dizaines de milliers d'associations dont le champ d'intervention s'étend à tous les domaines de la vie des Français. C'est une précieuse particularité de la nation française, une des caractéristiques de la vie démocratique pluraliste dans notre pays. Ces associations sont autant de moyens d'organisation que se donnent les citoyens pour exprimer leurs préoccupations, pour réaliser leur aspirations, pour participer aux affaires publiques.

L'histoire du droit d'association en France est l'histoire d'une liberté que les régimes et les pouvoirs réactionnaires ont toujours voulu contrôler, neutraliser sinon supprimer. Ainsi, avant le 10 mai, le pouvoir giscardien asphyxiait financièrement la masse des associations espérant ainsi limiter considérablement leurs possibilités d'intervention. Dans le même temps il confiait à certaines d'entre elles des missions de service public, cherchant à dégager ainsi sa responsabilité et à multiplier les écrans entre lui et les citoyens. Il défavorisait également le vrai mouvement associatif, acuel démocratique et populaire essentiel, afin de l'affaiblir, tout en imposant aux collectivités locales de nouvelles charges.

Le Gouvernement actuel et sa majorité ont affirmé nettement leur volonté de réhabiliter et de promouvoir la vie associative. Avons-nous mis en place les moyens indispensables à ce nouvel essor ?

L'an dernier, nous avons jugé le projet de budget pour 1982 comme permettant un pas en avant considérable. Le projet de budget pour 1983 contient quelques mesures positives, notamment l'exonération de la taxe sur les salaires pour un salarié. Il s'agit là d'un principe que nous avons préconisé depuis longtemps et que nous souhaitons voir développer dans l'avenir. Mais, incontestablement, les moyens budgétaires ne sont pas à la mesure de ce que nous pouvions espérer.

Nous ne voulons par là aucunement mettre en cause l'orientation générale de rigueur qui a prévalu dans l'élaboration du projet de budget pour 1983.

Nous ne voulons pas non plus nous livrer à une critique de votre projet de budget ou de votre action ministérielle. En revanche, nous souhaitons que le Gouvernement entende ici quelques-unes des remarques négatives que formule le mouvement associatif. Il nous paraît tout à fait normal qu'il les entende de la part de la majorité. Ce qui serait anormal, c'est que la droite soit seule à se faire l'écho du mouvement associatif alors qu'elle est particulièrement disqualifiée pour cela en raison de son action passée.

Bien sûr, il faut parler de l'accueil favorable qui est réservé au projet de loi relatif au développement de la vie associative, même si des points sont encore susceptibles de débat, d'amélioration ou de contestation. Nous voulons notamment appeler votre attention sur les réserves et sur les difficultés d'interprétation que suscite la notion d'utilité sociale. Mais, en même temps, il faut parler de la nécessité de lever des incertitudes ou de revenir sur des refus concernant des moyens nouveaux réclamés par les associations.

Il est indispensable, selon nous, que le Gouvernement accorde des moyens, grâce à des exonérations et à des allègements fiscaux, à la presse associative, comme il est nécessaire qu'il contribue plus à donner aux associations et aux clubs les moyens d'un fonctionnement normal, notamment par la prise en charge des dépenses souvent importantes engagées par des animateurs bénévoles.

Je dirai également quelques mots sur les postes. Fonjep pour regretter que le taux de prise en charge par l'Etat ne soit pas réévalué comme cela avait été le cas en 1982 pour revenir au taux initial de 50 p. 100. En effet, il reste bien souvent une charge trop importante pour l'association qui se retourne alors vers d'autres financeurs, la commune par exemple. Or, celle-ci n'a même pas été associée à la procédure d'attribution. Une plus forte participation de l'Etat réduirait la précarité de l'emploi.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous avez régionalisé la procédure d'attribution mais il n'est pas évident du tout que cette mesure ait permis d'obtenir la transparence et l'efficacité souhaitées. Nous sommes loin de la coordination nécessaire avec les collectivités locales qui, pourtant, connaissent bien les activités du monde associatif et sont particulièrement bien placées pour juger de l'impact de celles-ci sur la vie des communes et de leurs quartiers. Nous avons déjà évoqué ce problème l'an dernier. Quelles mesures envisagez-vous de prendre à l'avenir pour améliorer cette coordination, ce qui permettrait notamment d'obtenir une plus grande cohérence dans la création de postes d'animateur lorsque les associations concernées sont surtout des relais du secteur public ?

Enfin, nous souhaitons que ces animateurs bénéficient d'une formation de haut niveau dispensée dans le cadre du service public, en relation avec les associations, ouverte sur le monde du travail et respectueuse du pluralisme.

Cependant, cette mesure doit s'accompagner d'un élargissement de l'aide aux actions de formation conduites par le mouvement associatif lui-même, ainsi que d'une réelle facilité d'accès à cette formation de haut niveau des militants et responsables du mouvement associatif. Cela est particulièrement important. La réponse à apporter doit concilier le besoin de disposer d'animateurs professionnels ayant des liens réels avec le fait associatif et la nécessité de donner aux responsables des associations, souvent bénévoles, la formation nécessaire à l'exercice réel de leurs responsabilités.

Au nom du groupe communiste, je tiens à insister sur l'effort considérable qu'il convient d'entreprendre pour permettre aux salariés, notamment aux travailleurs, de prendre la place qui doit être la leur dans la vie associative et qui leur a été manifestement refusée jusqu'à présent. Nous pensons en particulier à l'attribution de congés spéciaux sans perte de salaire et sans rupture du contrat de travail.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Paul Chomat. Les jeunes et les travailleurs sont plus que d'autres dans l'attente des changements et de la réduction des inégalités que la victoire de la gauche leur a fait espérer.

Aussi nous paraît-il indispensable de faire en sorte que, dans les entreprises elles-mêmes, les moyens nécessaires à une action culturelle, sportive et favorisant les loisirs et les vacances soient dégagés.

En effet, dans le domaine de la vie associative comme dans d'autres domaines, ce sont surtout les efforts consentis en faveur des travailleurs qui permettent d'apprécier le niveau de rupture avec l'action gouvernementale de la droite. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme.

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il y a un an, j'étais venu vous proposer, et vous avez bien voulu l'accepter, un budget du tourisme en très forte expansion. Je vous avais alors indiqué les grandes lignes de l'action que j'entendais suivre.

Premièrement, appuyer le marché à la fois par un soutien de la demande, grâce à la mise en place du chèque-vacances, et par un soutien de l'offre, par le rétablissement des aides aux entreprises ainsi que des subventions aux associations et aux collectivités locales.

Deuxièmement, mener une action efficace sur les marchés extérieurs pour acquérir des devises.

Troisièmement, la réorganisation des services dont j'ai la charge afin d'accroître leur efficacité.

Quatrièmement, le désir de s'appuyer sur les associations du secteur du tourisme et les collectivités locales, parce que nous sommes contents que l'activité touristique a lieu, par définition même, au niveau local.

Un an après, et vous n'en serez pas surpris, ces options n'ont pas varié, mais elles se présentent dans un contexte économique un peu différent. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) Pour ce qui est du soutien du marché, le bilan de l'année 1982 prouve que celui-ci n'a pas été mauvais, quoi qu'on en dise.

La saison d'hiver a été particulièrement soutenue et les pistes de ski très fréquentées au mois de février. De plus — je peux l'affirmer sans crainte — la saison 1983 s'annonce excellente.

La saison d'été a été dans l'ensemble très bonne, même si dans les régions les plus touristiques la fréquentation et plus encore la consommation touristique a semblé marquer le pas.

M. Jean-Pierre Soisson. Merci de le reconnaître !

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Il est cependant bon que les transferts de clientèle aient eu lieu à destination de l'intérieur de notre pays ou sur d'autres régions du littoral.

Toutefois, le dialogue avec les professionnels du tourisme, qui a été permanent, n'a pas toujours été facile. En effet, la santé des entreprises touristiques est pour moi essentielle, parce que ce sont elles qui créent les produits que nous pouvons offrir, parce que ce secteur doit demeurer, avant tout, créateur d'emplois, parce que c'est un secteur où les entreprises de dimension modeste sont nombreuses. Pour des raisons à la fois économiques et sociales, je suis convaincu que le tissu de nos entreprises doit être largement composé d'établissements de dimension raisonnable. Ces professionnels, depuis que je suis au Gouvernement, je les ai encouragés et je les ai défendus.

Mais ne croyez pas que les efforts de celui qui plaide au sein du Gouvernement la cause des entreprises touristiques aient eu comme principal objectif d'atténuer certaines mesures fiscales. Nous avons discuté avec les hôteliers, les restaurateurs et les agents de voyages pour définir des conditions d'application de la réglementation sur les prix qui soient compatibles avec leur équilibre économique, et nous y sommes arrivés.

La sortie du blocage ne devrait pas se faire trop mal pour les entreprises du secteur touristique, puisque nous avons au passé du stade des bonnes paroles et des encouragements verbaux à celui de la négociation économique et sociale. La plus belle illustration de ce changement d'état d'esprit à l'égard du tourisme est la décision du Premier ministre de réunir à la fin de l'année une conférence nationale qui regroupera l'ensemble des partenaires du secteur touristique pour faire le point sur leurs activités économiques. J'ai chargé le Conseil supérieur du tourisme d'en assurer la préparation.

Ainsi, ce secteur sera enfin traité comme un secteur économique majeur, créateur d'emplois et pourvoyeur de devises au même titre que l'agriculture. Les professionnels du tourisme ne s'y sont pas trompés et en dehors de quelques groupuscules d'inspiration politique, j'ai de très nombreux contacts avec eux, qui se passent dans une très bonne atmosphère. Ils savent qu'ils disposent d'un défenseur qui lutte pour obtenir des résultats concrets.

Ces résultats se traduisent également dans le budget bien qu'ils n'apparaissent pas dans la section Tourisme du budget du ministère du temps libre.

Une prime spéciale d'équipement hôtelier est maintenue pour soutenir l'investissement. Si les prêts du F. D. E. S. aux entreprises touristiques sont supprimés, ils sont remplacés par des combinaisons de prêts bonifiés présentant globalement les mêmes avantages et les mêmes caractéristiques. Là encore, l'aide de l'Etat est maintenue.

M. Jean-Pierre Soisson. Non !

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Au sein de la section Tourisme du budget du ministère du temps libre, vous pouvez voir que les priorités que nous avons choisies, notamment la promotion à l'étranger, sont encore des priorités de soutien et de développement du marché touristique.

J'ai fait des crédits de promotion la priorité du budget du tourisme pour 1983. En effet, c'est en créant un réseau toujours plus important de promotion du « produit France » à l'étranger que nous serons le plus compétitifs dans la bataille économique actuelle : deux nouveaux bureaux seront ouverts l'année prochaine, s'ajoutant aux ouvertures et réouvertures réalisées cette année à Sao Paulo, Stockholm et San Francisco.

J'ajoute que le développement puis la maîtrise de moyens informatiques dans toutes les parties du tourisme, assortis de la recherche de logiciels communs avec le secteur privé et nos partenaires internationaux, constituent un moyen essentiel de notre promotion parce qu'ils créent un équilibre de rapports susceptible de faciliter un renouvellement de la clientèle étrangère.

Ces crédits de promotion, me direz-vous, même majorés, restent très insuffisants et, si l'on compare les budgets de promotion par rapport au chiffre d'affaires du tourisme ou d'autres secteurs économiques, on s'aperçoit qu'il reste beaucoup à faire.

Néanmoins, l'effort de promotion n'est pas le seul fait de l'Etat, car les collectivités locales et les professionnels dépendent des sommes beaucoup plus importantes pour faire connaître notre pays.

Il est sain qu'il en soit ainsi. Toutefois, l'Etat ne doit pas en prendre prétexte pour se retirer de cette action. Je note à cet égard une modification de nomenclature qui a son importance : vous ne trouvez plus dans ce budget de lignes de subventions pour l'association française d'action touristique et pour le groupement d'intérêt économique « Bienvenue France ». En effet, la première n'avait d'autre activité que de servir de support juridique aux services d'accueil de la direction du tourisme, et la seconde ne pouvait aller au-delà du regroupement des efforts de quelques grandes entreprises.

Sans que la forme juridique en soit déterminée, j'ai décidé de modifier tout cela et de créer un organisme unique de promotion à l'étranger qui pourrait regrouper les entreprises, grandes et petites, puisque je suis persuadé que chaque fois que l'on fait une promotion pour une région on promeut en même temps toutes ses entreprises et ses collectivités locales quel qu'en soit le niveau.

Il faut que les efforts des uns et des autres puissent se conjuguer pour atteindre un maximum d'efficacité sur les marchés étrangers. Ce sera donc une réforme de secteur que nous entreprendrons en 1983.

En 1982, nous avons modifié l'organigramme de la direction du tourisme pour assurer aux services une plus grande efficacité. Nos prédécesseurs avaient laissé une direction dans laquelle on ne trouvait pas moins de vingt-trois bureaux, divisions, sous-directions ou missions. Un titre finissait alors par remplacer une fonction.

Tout cela a été regroupé en sept bureaux seulement, ce qui assure une plus grande efficacité.

De même, comme je vous l'ai indiqué, nous avons, remplaçant l'association « France informations loisirs », créé un établissement public, l'Agence nationale pour l'information touristique, qui aura pour mission de faire circuler l'information touristique en France.

Cette mission est plus importante qu'on ne le croit généralement, économiquement et socialement, car la tâche de l'A. N. I. T. sera justement de lutter contre toutes les inégalités face à l'information.

Voilà pour 1982.

En 1983, j'entends permettre la réforme des comités régionaux du tourisme. Une proposition de loi a été présentée au Sénat, qui l'a adoptée à l'unanimité. Cela veut dire qu'en France le tourisme peut être un sujet de rassemblement des hommes de bonne volonté.

Et vous savez l'importance que j'y attache parce que, je le répète, je suis persuadé que le tourisme est, par excellence, une activité décentralisée.

Cette décentralisation est d'ailleurs la cause de l'impression que peut donner, *a priori*, la lecture des crédits qui vous sont proposés pour 1983. On a pu dire que ces crédits diminuaient de 7 p. 100. La chose est exacte, mais, s'ils diminuent, c'est parce que 17 millions de francs ont été prélevés sur les crédits que j'avais obtenus pour subventionner campings et villages de vacances, pour créer la dotation globale d'équipement qui permet aux collectivités locales de décider elles-mêmes de l'utilisation de leurs crédits.

M. Jean-Pierre Soisson. Ce n'est vrai qu'en partie !

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. Pour le tourisme, pour ses entreprises, pour ceux qui en profitent, je m'en réjouis, parce que je suis persuadé qu'au niveau local l'importance du tourisme apparaît plus encore qu'au niveau national.

Les élus savent bien que, globalement, le tourisme représente près de 10 p. 100 de la production intérieure brute, et ils soutiendront fortement ce secteur.

Dans la situation économique que connaît notre pays, il n'a pas paru raisonnable d'aller au-delà.

Je vous présente donc un budget qui n'est pas en très forte expansion...

M. Francis Geng. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. François Abadie, secrétaire d'Etat. ... mais un budget dans lequel les priorités sont fortement affirmées, principalement la promotion touristique. En tout état de cause, c'est un budget

dans lequel je fais tout mon possible pour utiliser au mieux les crédits qui me sont alloués. Mais, et M. Soisson le sait bien, j'ai beau être maire de Lourdes, je ne peux pas faire de miracles. (Rires. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports. Mesdames et messieurs les députés, le budget du ministère de la jeunesse et des sports que j'ai la charge de vous présenter a été organisé selon des objectifs précis qui correspondent à la volonté d'ancrer davantage la politique amorcée en 1981 et d'envisager un certain nombre d'orientations à moyen terme, aussi bien dans le domaine de la jeunesse que dans le domaine sportif.

Dans sa version initiale, ce budget représente 1 680 millions de francs, dont les deux tiers, plus particulièrement depuis l'année dernière, sont consacrés au sport. Vous vous souvenez sans doute qu'en 1981 nous avons effectué un rééquilibrage des crédits au profit de la section jeunesse jusqu'alors très défavorisée.

Il convient d'ajouter à cette somme celle allouée au fonds national du développement du sport, qui représentait, sur la base du prélèvement de 1982, 293 millions de francs environ.

Dans quelques instants, je préciserai les moyens du ministère de la jeunesse et des sports. Vous pourrez constater que ces deux derniers montants ont été relevés par suite des décisions prises au niveau gouvernemental à la suite des démarches effectuées par la commission des finances unanime, et, voici quelques mois, par le mouvement sportif.

Je tiens tout d'abord à souligner que, comme l'année dernière, des transferts sont intervenus vers le budget du ministère de l'éducation nationale ou vers d'autres sections du budget du ministère du temps libre. Ces transferts ne représentent pas moins de 70 millions de francs si on y inclut le transfert réalisé sur la dotation globale d'équipement dont M. le rapporteur de la commission des finances a parlé tout à l'heure.

Il convient en effet de comparer des choses comparables, et je crois qu'on n'aurait pas avancé tout à l'heure les mêmes pourcentages si on avait tenu compte de l'important transfert qui a été effectué sur d'autres chapitres et sur d'autres titres.

Mais je ne veux pas m'attarder sur ce sujet et préfère détailler les dix objectifs de mon ministère, aussi bien dans le domaine de la jeunesse que dans le domaine sportif.

Trois objectifs principaux lui ont été assignés pour ce qui concerne la jeunesse.

Il s'agit d'abord de participer à la politique globale de la jeunesse et de la coordonner. Le comité interministériel de la jeunesse nous donne à cet égard des moyens nouveaux. Il permet de mener, dans des domaines multiples, des actions d'ailleurs très largement financées par d'autres ministères. Je rappelle que ce financement d'origine interministérielle au profit d'actions du ministère de la jeunesse et des sports n'est pas inférieur à 600 millions de francs, qu'il s'agisse des opérations appelées « jeunes volontaires », de l'opération en cours dite des « 18-18 ans » menée avec les ministères de la formation professionnelle et de l'éducation nationale ou des opérations interministérielles concernant les loisirs quotidiens des jeunes, leurs vacances et les actions culturelles.

Je voudrais aussi parler de la recherche scientifique et technique qui intéresse particulièrement la jeunesse. Un certain nombre d'opérations en direction des loisirs scientifiques sont également financées d'une manière interministérielle.

L'année prochaine, nous continuerons dans cette ligne directrice, et nous travaillerons tout particulièrement avec les ministères de la formation professionnelle, de l'emploi, de la culture et de la recherche et de l'industrie.

Le deuxième objectif est de lier le sport aux actions menées en faveur du loisir des jeunes.

Je voudrais d'abord rappeler que les offices franco-québécois et franco-allemand dont l'action a été réorganisée de manière à rajeunir les effectifs seront davantage tournés vers les jeunes travailleurs et vers leurs clubs sportifs.

A cet égard, une question ayant été posée sur l'office franco-québécois, je signale qu'il s'agit d'un office bilatéral. Par conséquent, nous sommes tenus par les décisions prises par nos partenaires quant à l'évolution du budget. C'est là l'explication du chiffre évoqué tout à l'heure.

Pour les loisirs quotidiens des enfants et des adolescents, nous avons lancé une opération sur vingt départements ; à la

fin de l'année, elle en atteindra quarante. Nous généraliserons progressivement cette opération qui fera l'objet d'un effort important de mon ministère et donnera lieu à des conventions nationales ou locales avec les associations compétentes.

J'en ai souvent parlé ici. Ce sont des opérations menées de manière interministérielle, dont une part importante concerne maintenant le sport et les associations du secteur périscolaire, comme les clubs.

Dans ce même registre, les actions intitulées « Eté 82 » seront prolongées par des actions menées par le comité interministériel de la jeunesse pendant l'été de 1983. Elles intégreront, encore plus qu'en 1982, aux côtés des politiques culturelles, des actions en faveur du sport. En effet, il est certain que le succès de l'opération menée en 1982 est largement dû à l'intégration du sport dans les mesures prises en faveur de l'animation et de la prévention. Je vous rappelle que ces animations comportaient 50 p. 100 d'animations sportives.

Troisième objectif de cette politique de la jeunesse : développer des formules neuves pour l'information et les loisirs des jeunes.

Deux nouveaux centres d'information-jeunesse seront ouverts en 1983, parce qu'ils s'associent à toutes les campagnes en direction des jeunes. Il y aura également des créations de bureaux d'information-jeunesse. Mais, plus encore, je tiens à vous signaler qu'il y a maintenant un véritable maillage du territoire, une véritable carte des centres d'information-jeunesse qui se dessine avec les centres d'information et d'orientation du ministère de l'éducation nationale et ceux qui dépendent de Mme le ministre des droits de la femme. Par ailleurs, la création d'une cinquantaine de missions locales est prévue.

Le problème qui se pose donc à nous n'est pas de créer de plus en plus de centres dépendant du ministère de la jeunesse et des sports, mais plutôt de passer des conventions avec tous les centres existants. En tout état de cause, nous en passerons une certaine pour améliorer le réseau d'information en direction des jeunes.

Nous poursuivons, bien sûr, la politique des « points d'accueil jeunes », qui a remporté un réel succès. L'année prochaine, le financement de cette politique sera interministériel.

Nous continuerons de la même manière l'opération des bourses d'aventure, mais en les transformant encore plus en bourses professionnelles.

Mon ministère financera également, avec d'autres ministères, des créations de micro-lieux pour favoriser l'expression des jeunes, notamment dans le domaine musical. C'est ainsi qu'un programme « jeunesse » sera inscrit, en 1983, dans les réalisations du fonds d'intervention culturelle. A cet égard, deux projets ont déjà été présentés, à Bourges et à Villeurbanne.

Pour l'ensemble de ces actions, les crédits affectés aux associations de jeunesse progresseront de 10 p. 100. Des postes Fonjep supplémentaires leur seront attribués et la contribution de l'Etat au financement de ces postes sera revalorisée.

Enfin, je tiens à signaler que 70 p. 100 des 10 000 stages de jeunes volontaires, intéressant des jeunes qui ont suivi des stages d'initiation à la vie active, pour de tâches d'utilité sociale, concernent le secteur associatif.

En ce qui concerne la politique sportive, plusieurs objectifs précis vont être poursuivis.

Tout d'abord, il convient de préparer les grandes échéances — championnats d'Europe de football, jeux Méditerranéens, jeux Olympiques. Cette préparation nous demande une attention toute particulière en faveur du sport de haut niveau. En ce domaine, notre action ne porte pas que sur une année. C'est la raison pour laquelle l'Etat a consenti, dès 1982, un effort substantiel en faveur des grands stades de football, entamé une politique d'insertion des athlètes de haut niveau et commencé à moderniser, en vue de la préparation olympique, les grandes installations dont il a la charge — je pense notamment à l'I. N. S. E. P. et à l'école nationale d'équitation.

Nous avons dépensé des crédits importants qu'il faut ajouter à la masse globale des crédits qui seront consacrés à la préparation des grandes compétitions...

M. Jean-Pierre Soisson. Vous poursuivez ce que nous avons commencé !

Mme le ministre chargé de la jeunesse et des sports, Monsieur Soisson, j'ai surtout « désensablé » nombre de dossiers, permettez-moi de vous le dire. Il n'est pas toujours facile d'hériter de certains dossiers concernant notamment les grands stades, qui ne comprennent pas de financement réellement bâti. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Cela dit, je ne tiens pas du tout à polémiquer avec vous sur ce point, monsieur Soisson, préférant expliquer aux parlementaires la manière dont nous préparons ces échéances internationales et dont nous conduisons la politique des équipements nécessaires et la politique en direction des fédérations sportives et des athlètes de haut niveau.

Comme vous le savez, j'ai entrepris une politique d'insertion des athlètes de haut niveau, et je voudrais vous donner aujourd'hui des chiffres précis. Au-delà des 127 cas qui ont pu être réglés par des conventions, signées en général avec des organismes publics, nous avons actuellement près de 400 possibilités d'accueil pour les athlètes de haut niveau. En effet, de grandes entreprises ont voulu apporter leur contribution. Je suis actuellement en négociations positives avec Thomson, Rhône-Poulenc, les Charbonnages de France et le Crédit agricole. D'autres ministères que le mien ont aussi accepté de participer à cette politique, et j'ai obtenu du ministère du budget et du ministère de l'intérieur un certain nombre de possibilités nouvelles d'accueil pour les athlètes de haut niveau. Cette politique est plus qu'entamée et elle a donné déjà des résultats qui ont tout particulièrement profité à la fédération française d'athlétisme, pour l'insertion des athlètes.

J'insisterai maintenant sur certains aspects qualitatifs de cette politique en direction du haut niveau, en particulier sur l'informatisation que nous mettons actuellement en place, afin de mieux gérer les personnels et de permettre d'appréhender la situation des athlètes de haut niveau dans tous les aspects de leur existence et de leur entraînement. Nous parviendrons, grâce à l'informatisation, non seulement à obtenir des statistiques de tous ordres, mais aussi à améliorer le suivi médical, notamment au plan régional, à mieux contrôler les conventions passées avec les entreprises et à mieux archiver les résultats sportifs.

La préparation proprement dite des grandes compétitions bénéficie d'une augmentation de 6 millions de francs qui est prévue au budget. En 1982 déjà, soixante-douze postes avaient été créés, notamment pour préparer les jeux Olympiques et, depuis cette année, un effort important de formation technique des cadres a été consenti.

En 1983, au-delà des dix contrats de préparation olympique, nous créerons de nouveaux emplois. Tout à fait sensible aux arguments exprimés par les parlementaires, et dont la commission des finances s'est fait l'écho, le Gouvernement déposera un amendement — je me suis déjà exprimée sur ce point hier devant la commission des affaires culturelles du Sénat — pour que soient créés cinquante emplois de cadres techniques. Cela répond donc au vœu de votre commission des finances. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Cet amendement portant sur la partie budgétaire ne concernera pas seulement les créations d'emplois. Il permettra d'ahonder le titre IV, un peu le titre VI et, bien sûr, le titre III avec les créations d'emplois.

Sur le titre IV, je souhaiterais que nous parvenions en particulier à une augmentation pour les sections de sport-études et la médecine du sport.

Je veux aussi insister sur l'élargissement des rôles du mouvement sportif. Très présent dans la semaine organisée en faveur du sport pour tous qui s'est déroulée récemment, le mouvement sportif a également décidé d'intervenir davantage dans des domaines où les besoins se font particulièrement sentir. C'est le cas pour tout le secteur périscolaire et pour le monde du travail dans lequel œuvrent de grandes fédérations multisports.

Par ailleurs, le mouvement sportif est complètement partie prenante de la politique interministérielle menée en faveur de l'insertion des athlètes de haut niveau. De plus, il a mené au cours des derniers mois une réflexion très positive sur les programmes coordonnés d'équipement et les relations à établir avec les collectivités locales. Il souhaite en outre, comme je le souhaite moi-même, que la reconduction de certaines opérations comme les terrains de grands jeux puissent mieux s'accorder aux priorités sociales, par exemple aux zones « habitat et vie sociale » et aux « îlots sensibles ».

Afin d'encourager ces orientations, et en plus de l'amendement portant sur les crédits budgétaires dont j'ai parlé il y a quelques instants, il a été décidé d'augmenter les ressources du fonds national pour 1983 de 70 millions de francs en plus de sa progression normale. Les ressources du fonds national pour le développement du sport augmenteront ainsi d'environ 37 p. 100. C'est ainsi qu'en ajoutant les crédits budgétaires et les crédits du F. N. D. S., augmentés comme je viens de l'indiquer, les crédits attribués aux fédérations sportives passeront à 384 millions de francs, soit une augmentation de 15 p. 100.

Farmi nos objectifs figure aussi une action qualitative en faveur du sport. A ce titre, nous voulons poursuivre la politique qui vise à renforcer la qualification des personnels. La circulaire du 1^{er} décembre 1981 a rendu obligatoire une formation complémentaire pour les cadres techniques récemment recrutés. La circulaire du 12 mars 1982 a organisé la formation continue

des personnels en fonction. Cet effort sera poursuivi. Il faut d'ailleurs noter qu'une politique voisine est menée dans le secteur de la jeunesse pour la formation des animateurs et des directeurs, et par le biais des crédits d'incitation pédagogique.

Je souhaite souligner, enfin, le fait que l'Etat a choisi d'accroître son effort en direction de certains sports, par exemple l'athlétisme et la natation, en agissant au plan régional, en encourageant les jeux régionaux, en intervenant davantage dans la coordination des moyens mis à la disposition de ces sports et dans leur promotion.

Il importe maintenant, mesdames et messieurs les députés, d'insister sur quelques décisions qui concernent la politique générale de la jeunesse et des sports.

Quatre objectifs généraux méritent de vous être présentés. Je ne les détaillerai pas tous, dans la mesure où certains d'entre eux seront — je le crois — longuement exposés par M. le ministre du temps libre.

D'abord, une politique en faveur des associations.

En deuxième lieu, une politique d'équipement qui s'accorde aux priorités sociales. Au-delà des grands stades, pour lesquels la deuxième tranche de crédits est prévue en 1983, les principaux axes d'intervention seront les suivants : les gymnases, les équipements de jeunesse, les équipements de banlieue et les centres de vacances.

Des conventions Etat-région seront conclues à cet effet et des moyens budgétaires supplémentaires dégagés. Je ferai d'ailleurs, dans la mesure des possibilités offertes, les démarches nécessaires pour que mon ministère puisse bénéficier du fonds spécial de grands travaux de manière que les opérations que je viens d'indiquer puissent être davantage financées sur le budget de l'Etat.

En ce qui concerne le fonds national du développement du sport, notre programme de terrains de grands jeux sera reconduit afin d'équiper des zones défavorisées.

Enfin, les négociations engagées avec le ministère de l'urbanisme et du logement permettront de mettre en place des équipements sportifs dans les zones d'habitat collectif.

Troisième objectif général : une gestion des crédits qui tienne compte de la décentralisation. D'ores et déjà nous contribuons à la dotation globale d'équipement, qui devrait d'ailleurs être un outil précieux pour les collectivités ayant défini leurs priorités sportives.

Il faut rappeler que les opérations cinq mille courts et mille terrains de grands jeux sont déjà régionalisées.

Enfin, des conventions avec les régions devraient permettre de mieux adapter l'effort national aux besoins locaux. La notion de plan régional nous paraît primordiale pour l'élaboration d'un vrai schéma directeur des équipements.

Quatrième objectif : une ouverture sur le monde international. Traditionnellement le ministère dont j'ai la charge est un de ceux qui a le plus de contacts avec l'étranger, à la fois pour les activités de jeunesse et pour les activités sportives. Nous avons voulu développer encore ces échanges et améliorer la qualité de notre assistance technique, en particulier pour la formation des formateurs.

Mais je ne puis traiter ce sujet sans envisager la perspective olympique. Une question précise m'a été posée quant à l'horizon 1992. A cet égard, je formulerai trois observations. D'abord, la grande compétence de notre service des équipements lui permet de mener à bien, par lui-même, de nombreuses études. Ensuite, nous disposons déjà d'une ligne de crédits pour des études. Enfin, soucieuse de traiter ce problème en concertation avec tous les ministères concernés, j'ai déjà organisé une réunion interministérielle, notamment avec les transports, les P. T. T. et l'industrie. Cette liste n'est pas exhaustive puisque tous les services de l'Etat sont en réalité impliqués dans l'hypothèse de 1992. Les travaux communs continueront et je souhaite que d'autres ministères fassent, en ce qui les concerne, le même effort que la jeunesse et les sports.

Ainsi s'achève, mesdames et messieurs les députés, la présentation très synthétique d'une politique que je me réserve de détailler devant vous au fil des questions que vous voudrez bien me poser. Vous constaterez la continuité des actions menées en 1982, la volonté de donner à la jeunesse et aux sports une place plus grande dans notre pays, et surtout le souci de prendre largement en compte les préoccupations des parlementaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du temps libre.

M. André Henry, ministre du temps libre. Mesdames, messieurs, je limiterai mon propos à l'essentiel, pour respecter le temps imparti au Gouvernement.

Le budget du ministère du temps libre pour 1983 est un budget de réorientation et de confirmation, dont la progression sur deux années, 1982 et 1983, sera en définitive de 36 p. 100.

D'abord, ce budget de réorientation rompt avec les routines antérieures.

Ainsi, la réorganisation des aides aux associations rejette tout autant le saupoudrage des crédits que leur sédimentation, pour se baser sur des contrats de programmes et d'objectifs, comme l'ont souhaité les rapporteurs.

Réorientation par la mise en œuvre d'actions ponctuelles nouvelles comme la campagne « découverte de la France » — qui sera, en 1983, prolongée et renouvelée, compte tenu du grand succès qu'elle a obtenu en 1982 — et l'aide au développement des activités de pleine nature, notamment par la création d'un certificat d'aptitude à l'animation des activités de pleine nature.

Réorientation grâce à l'accent qui sera mis sur l'aménagement du temps, avec la création d'une mission que j'ai confiée à M. l'inspecteur général Cosperec.

Réorientation par la mise en œuvre d'actions ponctuelles le tissu urbain, à côté des bases de plein air et de loisirs, plus vastes mais plus éloignées des grandes concentrations urbaines et qui seront sans doute l'une des grandes préoccupations du IX^e Plan.

Réorientation par une politique de thermalisme de prévention laire, les programmes spécifiques en faveur des départements et des territoires d'outre-mer et l'action en direction des personnes handicapées.

Réorientation par une politique de thermalisme de prévention intégrant l'aspect loisirs et animation.

Réorientation avec le développement du loisir et du tourisme fluvial. Un concours du bateau du temps libre sera ouvert très prochainement. Des actions et des mesures spécifiques sont prévues pour 1983 dans la région Nord-Pas-de-Calais et dans la région Bourgogne pour le développement des loisirs à partir des voies fluviales.

Réorientation enfin par le développement du tourisme associatif. Le Gouvernement a la volonté de faire en sorte que le tourisme associatif se développe sur la base de la polyvalence des équipements, de la banalisation des lits et de l'ouverture permanente des établissements tout au long de l'année, afin d'éviter les gâchis que nous avons pu constater dans le passé.

A cet égard, monsieur Vouillot, les autorisations de programme — qui augmentent cette année, comme dans l'ensemble du budget d'ailleurs, tandis que les crédits de paiement sont plus faibles — autorisent pour l'avenir une politique de développement très forte dans le domaine des équipements. C'est le sens des choix qui ont été faits dans les arbitrages budgétaires. Mais d'autres actions sont en cours en faveur du tourisme associatif, notamment afin de réduire les taux des prêts du F. D. E. S. en faveur des associations. Le Gouvernement est très sensible à vos propositions sur les équipements, et des amendements seront proposés pour en tenir compte lors de la discussion des articles non rattachés.

De plus, je solliciterai l'octroi de crédits du fonds spécial de grands travaux pour la réalisation de certains équipements importants dans le domaine du loisir social et du tourisme associatif. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Seconde caractéristique, ce budget de confirmation renforce les choix globaux qui ont marqué le ministère du temps libre depuis sa création. La démocratisation du loisir et la réhabilitation de l'éducation populaire demeurent, pour 1983, les deux grands axes autour desquels s'articule toute la politique du ministère, qui favorise le développement économique du secteur du tourisme. J'ajouterai aux indications données par M. Abadie que nous avons la volonté de réaliser dès 1983 la coordination des dépenses en matière de tourisme. A côté du F. I. A. C. et du F. I. D. A. P., douze ministères s'occupent en effet de ce secteur, ce qui est sans doute beaucoup trop. Nous avons donc demandé à M. le Premier ministre, qui nous a donné une réponse positive de principe, que le budget de 1984 regroupe en une ligne unique les crédits du tourisme. Ce sera la meilleure façon de rendre plus forte et plus cohérente la politique conduite en ce domaine.

Cette politique se veut créatrice d'emplois. L'année prochaine, une centaine de postes Fonjep seront encore créés dans le domaine du loisir social et de l'éducation populaire.

Confirmation encore par la poursuite de la remise en ordre administrative. Nous avons découvert dans ce ministère du temps libre, qui était naguère celui de la jeunesse, des sports et des loisirs, plus de 84 situations administratives différentes des personnels. Cette nécessaire remise en ordre s'opère notamment par la titularisation de personnels des catégories C et D,

par la « déclandestinisation » de certains personnels de l'administration centrale et, en liaison avec Mme le ministre de la jeunesse et des sports, par l'élaboration du statut des conseillers techniques et pédagogiques.

Confirmation enfin en ce qui concerne le chèque-vacances, mais je me réserve de préciser ce point en réponse à la question qui me sera posée tout à l'heure.

Si le projet de budget du temps libre est marqué par la rigueur, il n'en est pas pour autant sacrifié. S'insérant dans un plan gouvernemental rigoureux qui s'applique à tous les secteurs de la vie nationale, il augmente globalement de 6 p. 100 — c'est le chiffre exact — ce qui implique effectivement que l'on dégage des priorités. Mais, je le répète, ce n'est pas un budget sacrifié.

D'abord, il faut tenir compte, cette année encore, du transfert à l'éducation nationale de cinquante emplois d'éducation physique et sportive et — personne ne l'a mentionné — de 421 postes administratifs puisque les personnels concernés ont revendiqué une gestion unifiée au sein de ce ministère.

Ensuite, le budget de 1982 avait été marqué par un effort particulièrement significatif puisqu'il progressait de 31 p. 100 par rapport à l'année précédente. L'augmentation des crédits atteint donc 38 p. 100 sur deux ans, devançant largement la hausse des prix sur la même période.

Je voudrais terminer mon propos en soulignant quelques aspects de la politique nouvelle du ministère du temps libre à travers les mesures budgétaires.

Pour ce qui est, d'abord, des moyens des services, les crédits de déplacement sont considérablement augmentés, notamment dans le cadre d'un redéploiement interne de nos moyens.

Monsieur Vouillot, vous avez appelé mon attention sur les besoins des directions départementales et régionales temps libre-jeunesse et sports, dont les deux tiers des effectifs sont composés non d'agents administratifs, mais d'animateurs ou d'éducateurs dans le domaine de la jeunesse, des sports ou de l'éducation populaire et dont la tâche est de bouger, de ne pas rester en place. Avec l'accord du ministère du budget, nous avons opéré certains transferts qui nous ont permis d'augmenter les crédits correspondants de 16,5 p. 100, ce qui permettra à ces personnels d'avoir à peu près « la tête hors de l'eau ». Mais la situation était si dramatique dans le passé que des efforts devront encore être entrepris dans ce sens.

En ce qui concerne les associations, outre les subventions de fonctionnement, qui demeurent, c'est d'abord sur la base de contrats d'objectifs, comme vous l'avez souhaité, que le ministère du temps libre leur apportera son appui. Je développerai ce point cet après-midi à l'occasion des questions. Je précise néanmoins dès à présent que les associations bénéficieront d'une exonération de 3 000 francs sur la taxe sur les salaires.

Pour les postes Fonjep, 1983 verra, je le répète, la création de cent emplois de cette nature, qui sera associée à une majoration de 8 p. 100 de la part que l'Etat prend à leur financement. De nombreux intervenants ont demandé une réévaluation de ce taux. J'y suis également favorable, et j'espère qu'un amendement pourra être déposé par le Gouvernement en vue de rejoindre progressivement le financement initial des postes Fonjep : 50 p. 100 à la charge de l'Etat, 50 p. 100 à la charge des collectivités locales ou des associations. La politique désastreuse menée dans ce domaine pendant dix ans, avant le 10 mai 1981, avait conduit à faire tomber la part de l'Etat à 20 ou 22 p. 100, ce qui était dramatique à la fois pour les municipalités et pour les associations.

L'aménagement du temps est devenu une priorité du ministère du temps libre, qui se traduit par l'ouverture d'une ligne spécifique de 3 millions de francs. C'est dire que ce problème est largement pris en compte par le Gouvernement.

L'étalement des vacances, en particulier, est non seulement une chance économique pour l'avenir de la France, mais aussi une clé pour l'économie touristique. Quatre Français sur dix aulent ont des contraintes scolaires : treize millions d'enfants, onze millions de parents. Or, quand on aborde l'étalement des vacances, on a la mauvaise habitude de ne penser qu'à l'école. En réalité, ce facteur n'intervient que très peu dans le phénomène d'étalement des vacances qui est essentiellement conditionné par la fermeture des entreprises. Il faut penser aux six Français sur dix qui n'ont aucune contrainte scolaire. Aussi, quand on évoque la rentrée scolaire prématurée de cette année, on pose un faux problème. Mais je suis disposé, messieurs les rapporteurs, à venir m'expliquer plus longuement devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ou, éventuellement, à répondre à une question d'actualité sur ce sujet, car il importe de démystifier rapidement ce problème.

J'en viens à quelques mesures spécifiques.

Il a été prévu de créer trois cents maisons du temps libre sur trois ans. Le budget pour 1983 permettra de financer la deuxième tranche de cent. Le succès de cette formule a d'ailleurs été si grand que près de 1 500 demandes de création ont d'ores et déjà été présentées.

La mise en chantier de l'Institut méditerranéen d'éducation populaire aura bien lieu au cours de l'année 1983, en même temps que la réorganisation de l'Institut national d'éducation populaire, ainsi que la réforme des C. R. E. P. S., qui sera facilitée par l'attribution de crédits d'équipement nouveaux.

Pour les départements d'outre-mer, les crédits déconcentrés en moyens d'équipement verront leur masse doublée en 1983. Ils permettront d'engager des actions spécifiques : j'y ai veillé personnellement.

Pour les personnes handicapées, une instruction très précise sera publiée par le ministère du temps libre dans les prochaines semaines, pour mettre enfin en application ce qui peut l'être de la loi de 1975, qui était restée lettre morte, et des décrets de 1978 qui, pratiquement, n'ont jamais été appliqués. C'est un programme spécifique de 6 millions de francs supplémentaires qui sera consacré aux handicapés ; les détails en figureront dans l'instruction.

Pour les équipements, ce sont, on l'a vu, les équipements polyvalents qui obtiennent en priorité une aide du ministère du temps libre. L'aménagement des espaces de pleine nature, des sentiers de grande randonnée sera également favorisé, en même temps que de multiples réalisations et équipements de tourisme à vocation sociale : campings-caravanes, villages de vacances, tourisme rural, chambres d'hôte.

Je m'étonne que deux orateurs de l'opposition aient tenu à cet égard des propos rigoureusement inverses. M. Vuillaume semble regretter la priorité accordée au tourisme à vocation sociale, dont M. Soisson a souligné au contraire la situation dramatique.

M. Jacques Godfrain. M. Vuillaume n'a rien dit de tel ! Vous caricaturez !

M. le ministre du temps libre. Ils ont tort tous les deux. Le tourisme à vocation sociale recevra une part non négligeable du budget et je veillerai personnellement à ce qu'il participe complémentaiement à l'effort général qui sera fait dans le domaine du tourisme.

Enfin, nous mettrons en œuvre, l'année prochaine, des contrats nationaux et d'initiative régionale en direction des collectivités territoriales, notamment pour la valorisation du patrimoine existant dans les communes.

Mesdames et messieurs les députés, j'aurais voulu développer bien d'autres thèmes en réponse à vos interventions. Malheureusement mon temps de parole est presque épuisé. Je conclurai donc brièvement.

Au total, le budget du ministère du temps libre est très largement déconcentré. Malgré des contraintes financières que je partage avec l'ensemble du Gouvernement, ce budget marque l'affirmation de la fidélité aux grandes options et aux grands objectifs que j'ai dégagés depuis la création de ce ministère.

Fidélité, mais aussi rigueur et cohérence. Fidélité aux objectifs déterminés, rigueur dans la gestion et dans la valorisation du patrimoine, cohérence surtout avec la politique de l'emploi et celle de la décentralisation.

Le ministère du temps libre reste, malgré la modestie de ses moyens, un ministère de l'espoir et le ministère de l'avenir, capable de donner tout son sens à la qualité de la vie. J'entends bien, personnellement, poursuivre ma tâche dans cet esprit. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Temps libre, jeunesse et sports, tourisme *(suite)* :

Annexe n° 37 (section commune, loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature). — M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XXVI (temps libre), de M. Michel Sainte-Marie, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 38 (jeunesse et sports). — M. Claude Wilquin, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XXVII, de M. Charles Haby, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 39 (tourisme). — M. Jean de Précaumont, rapporteur spécial ; avis n° 1170, tome XV, de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.

Culture :

Annexe n° 12. — M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome X, de M. Rodolphe Pesce, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1167, tome VIII, de M. Max Gallo, au nom de la commission des affaires étrangères.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

